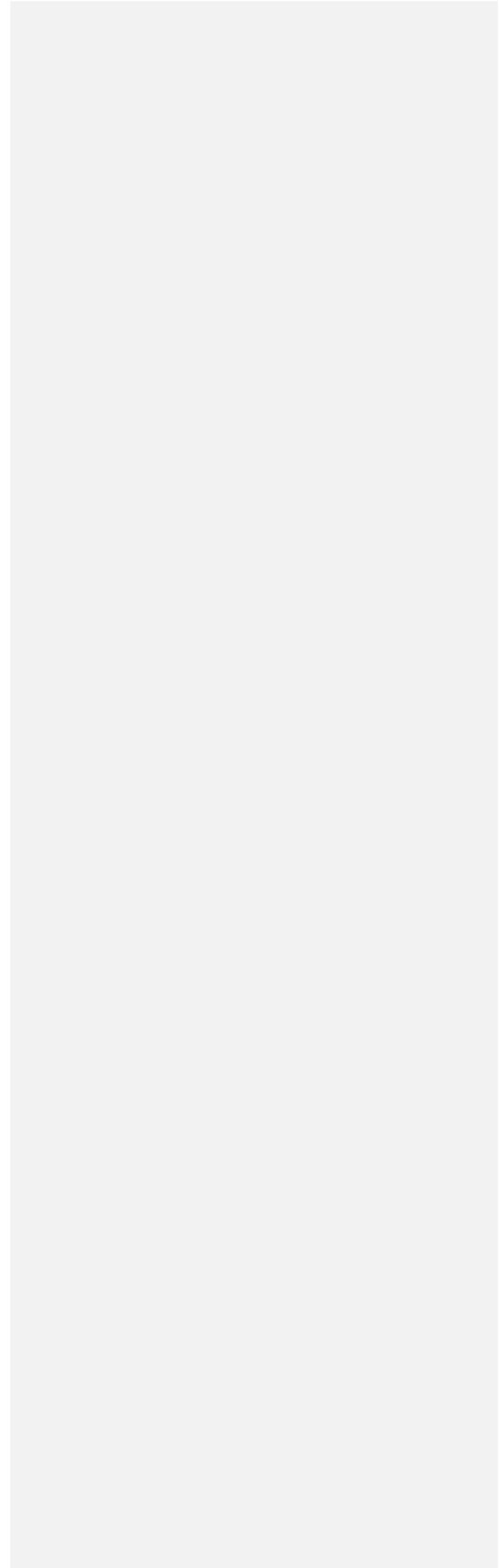


1701



1701.

Du samedi 8 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a dit à la compagnie que le Roy avoit fort approuvé les médailles faites sur l'avènement de m^{es} le duc d'Anjou à la couronne d'Espagne et celle sur l'union de la France et de l'Espagne. Il a dit ensuite que M. le Chancelier et M. de Pontchartrain trouvoient à propos qu'on fist des médailles sur l'édit contre le luxe et sur la Chambre de commerce, mais qu'ils ne jugeoient pas qu'on en dust faire sur l'édit contre les gueux qui mentent.

M. Dacier qui avoit travaillé sur ces trois sujets a lu le mémoire qu'il en avoit fait et le mot qu'il avoit trouvé pour l'exergue de la médaille proposée pour cet édit contre les gueux fainéants a paru très beau : « *Verita desidiosa mendicitas*. « C'est pourquoy on a prié M. l'abbé Bignon de montrer à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain le dessein entier de cette médaille et de leur en représenter la beauté qui les feroit peut-estre changer de sentiment.

Sur l'édit contre le luxe, M. Dacier avoit pensé de représenter le Justice, parce que c'est un des effets de la justice du prince de défendre le luxe et d'empescher par là la ruine de ses sujets. Pour légende il mettoit : « *Justicia opitimi principis* » et à l'exergue : « *Populator opum luxus coercitus*. « Cette pensée, quoyque belle, n'a pas été généralement approuvée. La Justice n'a point paru un type convenable, quoyque dans le fond il puisse estre vray que c'est un effet de justice que la répression du luxe. On a jugé plus à propos de mettre pour type une Providence ou Prévoyance à l'antique, comme on en a desjà mis quelques-unes dans les médailles du Roy, parce que le Roy dans cet édit pouvoit à la conservation des biens de ses sujets et cela a donné lieu à mettre pour légende ce que M. l'abbé Tallemant a proposé qui est : « *Providentia servatrix* » ; à l'exergue, le mot de M. Dacier a paru beau, mais *Populator opum* a semblé trop fort et peu du style de médaille. Plusieurs se contentèrent se mettre seulement : « *Luxus coercitus* », mais comme il y a eu desjà plusieurs fois et sous les règnes précédents des édits contre le luxe, on a cru devoir

1701.

exprimer la chose plus simplement et on a résolu de mettre : « *Sumptuaria leges renovatae.* »

Pour la Chambre de commerce, M. Dacier proposoit pour type Mercure qui tient d'une main son caducée et de l'autre une bourse et devant luy la Justice qui tient ses balances élevées. La légende estoit : « *Praesens commerciorum tutela* » et à l'exergue : « *Sex viri commerciorum constituti* », parce que cette chambre est composée de six commissaires. Le type a esté universellement approuvé, mais à l'égard de la légende et du mot de l'exergue, on a trouvé que c'estoit dire deux fois la mesme chose et sur ce que M. Despréaux a proposé : « *Sex viri commerciis regundis* », tout d'une voix on a résolu de mettre cette légende et à l'exergue la date seule : « *1700.* »

M. Coypel a monstré à la compagnie le dessein de la médaille de la première conquête de la Franche-Comté qu'il a refait et il s'est chargé de dessiner les trois nouveaux desseins de médailles sur le mémoire que M. l'abbé Tallemant luy en a délivré.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 11 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description refaite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise du fort de Cayenne et elle a esté arrestée [tondo vide]. Les François, depuis l'année 1664, possédoient paisiblement l'isle de Cayenne qui n'estoit défendue que d'un petit fort. Les Hollandois en 1675 y vinrent avec une grosse flotte et le gouverneur de l'isle, faute de secours, fut obligé de se rendre. S. M. y envoya l'année suivante le comte d'Estrées, vice-amiral de France, avec une forte escadre. Il partit de la rade de Brest au commencement d'octobre et arriva le 17 décembre à l'anse d'Armire qui est un des meilleurs mouillages de l'isle de Cayenne et assez proche du fort où il y avoit vingt-six pièces de canon et trois cens hommes de troupes réglées. Le comte d'Estrées fit débarquer huit cens hommes, tant matelots que soldats, qu'il partagea en deux corps. Les Hollandois sortirent au nombre de deux

1701.

cens pour les reconnoître et après quelque légère escarmouche, ils se retirèrent dans le fort. Le jour suivant fut employé à reconnoître les postes et on somma le gouverneur de se rendre, mais comme il tesmoigna vouloir soutenir le siège, le comte d'Estrées fit faire, la nuit, une attaque qui fut conduite et poussée avec tant de vigueur que tous les travaux furent emportés en moins d'une demie-heure et le gouverneur, avec toute la garnison, demeura prisonnier de guerre. C'est le sujet de cette médaille. On y voit Neptune qui pose l'estendard de France sur le rivage; le fort est à costé et dans l'esloignement, on voit des plantes de tabac, des cannes de sucre, pour marquer le commerce de cette isle. Les mots de la légende: « *Batavis caesis* », ceux de l'exergue: « *Cayana recuperata. 1676* » signifient l'isle de Cayenne reprise et les Hollandois battus. 1676.

Comme on estoit près d'imprimer le livre des médailles du Roy, on avoit fait réflexion que dans toutes les descriptions où M. de Turenne avoit eu part, on avoit suivi le style des dernières gazettes qui mettoient tousjours le vicomte de Turenne; on avoit cependant remarqué que dans les gazettes depuis le commencement du règne jusqu'à la paix des Pyrénées, on le qualifioit tousjours le mareschal de Turenne. Cette différence avoit fait douter la compagnie de quelle manière elle en devoit user et M. l'abbé Bignon avoit esté prié de sçavoir là-dessus par M. le Chancelier l'intention du Roy. Il a dit que l'intention de S. M. estoit qu'on mist tousjours et partout le mareschal de Turenne.

M. l'abbé Bignon a dit en mesme temps que S. M. avoit approuvé les trois dernières médailles.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 15 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a apporté le catalogue des descriptions qui restent à faire et MM. les ont partagées entre eux pour y travailler incessamment.

M. Dacier a dit qu'en relisant les gazettes pour voir si on n'oublioit rien de remarquable touchant l'Histoire du Roy, il a trouvé qu'on avoit obmis

1701.

plusieurs faits importants. Ces sujets ont paru considérables et dignes d'être mis en médailles, si M. le Chancelier et M. de Pontchartrain le trouvent à propos.

On y a adjousté encore les commissaires envoyez en l'année 1687 pour informer de la conduite des juges particuliers dans les provinces. La conversation sur ces sujets différents a échauffé l'imagination et on a proposé pour type sur l'affaire d'Heydelberg, Bellone un flambeau à la main ou simplement tenant une couronne murale ; un soldat qui marche rapidement tenant un javelot au bout duquel est une couronne murale. Pour légende : « *Bellona furens* » ce qui a paru trop fort, « *Heydelberga impetu rapta* » ; toutes ces pensées n'ont pas satisfait la compagnie.

Sur l'avantage que le chevalier Baert remporta sur les Hollandois en 1694, M. l'abbé Tallemant a dit que le principal effet de cette action fut le convoy des blés achetés à Dantzic, conduit en France où la disette estoit fort grande et pour cela il proposoit de mettre un vaisseau au port dont la poupe est couronnée de blé. Pour légende : « *Ammon augusta* » et à l'exergue : « *Fusis aut captis Batavorum navibus.* » Le type, la légende et l'exergue ont été approuvez tout d'une voix et M. Coypel s'est chargé du dessein.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 18 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a montré à la compagnie le dessin qu'il a fait pour la médaille sur l'avènement de m^{gr} le duc d'Anjou à la couronne d'Espagne. Il a été approuvé et M. l'abbé Bignon s'est chargé de le montrer à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

On a parlé de la médaille sur l'envoy des commissaires pour informer de la conduite des juges particuliers dans les provinces. On a d'abord proposé pour type la Justice tenant d'une main sa balance et de l'autre un foudre, mais on a jugé plus à propos de représenter le Roy dans son throsne qui donne ses ordres à la Justice qui part d'auprès de luy pour marquer que S. M. arme de son pouvoir et de

1701.

son autorité ceux qu'il envoie. Pour la légende, M. l'abbé Tallemant mettra : « *Tutator populi* » ; le mot de *tutator* a plu à la compagnie ; mais quelqu'un vouloit « *Tutator Justitiae* » et non pas *populi*. Enfin, après avoir bien agité la devise on a résolu de mettre « *Tutator populorum* » parce que *populorum* dit davantage que *populi* ; à l'exergue, après y avoir bien pensé, on est convenu de mettre : « *Emendati provinciarum judices. 1688.* »

Pour la prise de Furnes et de Dixmude qui fut un effet de la prévoyance du Roy pour empescher les ennemis d'approcher de Dunkerque, M. Despréaux a proposé de représenter Mars qui tient deux boucliers où sont les armes des deux villes prises et pour légende : « *Mars providus.* » Cette pensée a esté fort applaudie et approuvée tout d'une voix. À l'exergue on mettra « *Furnis et Dixmuda captis. 1693.* »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 25 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La feste de Saint-Vincent, l'un des patrons de la paroisse du Louvre, avoit fait vaquer le samedi 22.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur les gardes de la marine et de l'estendard et elle a esté arrestée [tondo vide]. Dès l'année 1668, le Roy qui songeoit à mettre la Marine en France au plus haut point qu'elle pouvoit estre pour la guerre et pour le commerce, institua des compagnies de jeunes cadets pour estre instruits dans tout ce qui regarde la navigation et les rendre capables d'estre dans la suite officiers sur les vaisseaux, mais ce premier établissement n'eut pas d'abord tout son effet et ce n'est qu'en l'année 1683 que S. M., après avoir créé les compagnies de cadets pour les troupes de terre, établit dans tous les ports des compagnies pour la mer qu'il nomma gardes de marine. Il en fit aussi une compagnie particulière pour les galères qui furent appelez gardes de l'estendard. Ces jeunes cadets ont des maistres pour leur apprendre la géographie, l'hydrographie, les mathématiques et la manœuvre des navires et lorsqu'ils sont suffisamment instruits, on les distribue sur les vaisseaux où ils pratiquent ce qu'ils

1701.

ont appris et ils y ont rang après les capitaines, les lieutenants et les enseignes. Il y en a dans les différents ports jusqu'au nombre de huit cens entretenus aux despens du Roy. C'est le sujet de cette médaille. On y voit un officier de marine au bord de la mer, d'un costé près de luy est un jeune homme qui regarde une boussole et de l'autre costé un autre jeune homme mesure une carte marine avec un compas. Les mots de la légende : « *Lecti juvenes in navalem militiam conscripti DCC* » signifient huit cens jeunes hommes choisis pour estre élevés au service de la mer ; à l'exergue il y a la date : « 1683. »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 29 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil de la médaille sur la levée du siège d'Haguenaw et elle a esté arrestée [tondo vide]. La perte que les impériaux avoient faite au combat d'Altenheim ne leur osta pas l'espérance de profiter du désordre où ils se figuroient que devoit estre l'armée françoise depuis la mort de son général⁹⁷. Renforcez d'un corps de troupes qui les rendoit fort supérieurs en nombre, ils passèrent le Rhin sur le pont de Strasbourg et marchant à grandes journées dans l'Alsace, ils se flattoient d'y faire des progrès considérables et d'y établir des quartiers d'hyver, à dessein d'ouvrir de bonne heure la campagne l'année suivante et de pénétrer dans quelque province de France. L'exécution de leur projet commença par le siège d'Haguenaw, place assez mal fortifiée et où il n'y avoit qu'une foible garnison. Les ennemis se promettoient de l'emporter d'assaut dès que leurs batteries qui tiroient desjà auroient fait quelque brèche. Cependant, au premier avis qu'ils eurent que l'armée du Roy marchoit à eux, animée par la présence du prince de Condé qui en avoit pris le commandement, ils levèrent le siège avec précipitation et ne songèrent plus qu'aux moyens

⁹⁷. Turenne.

1701.

d'éviter un nouveau combat. Enfin, après différentes marches, ils repassèrent le Rhin et leur campagne se termina à prendre des quartiers d'hyver dans leur propre pays. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la France qui tient d'une main une couronne d'herbes fleuries et qui, de son bouclier, qu'elle tient de l'autre couvre l'Alsace figurée par une femme qui porte le bouclier où sont ses armes. Les mots de la légende : « *Salus Alsatie* » et ceux de l'exergue : « *Hagenoia obsidione liberata* » signifient que la levée du siège d'Hagenaw a été le salut de l'Alsace. 1676.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 1^{er} février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a rapporté que le Roy avoit approuvé toutes les nouvelles médailles et mesme celle de l'édit contre les fainéants qui mendient. Il a dit aussi que le Roy trouvoit bon qu'on fist les nouvelles médailles proposées, excepté celle d'Heydelberg⁹⁸.

M. Coypel a monsté à la compagnie deux desseins, l'un sur l'édit contre le luxe et l'autre sur le combat de Palerme. M. l'abbé Bignon s'est chargé de les monsté à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la figure équestre du Roy et elle a été arrestée [tondo vide]. On avoit commencé à construire une place magnifique dans le grand espace qu'occupoit autrefois l'hostel de Vendosme, près de la porte Saint-Honoré et l'on devoit poser au milieu la statue équestre du Roy. Elle estoit desjà faite, mais le Roy, par un mouvement de modestie, déclara qu'il ne vouloit plus qu'on luy érigeast de statue. À la fin, néanmoins, forcé en quelque sorte par les prières redoublées de ses sujets, il consentit qu'on luy

⁹⁸. Cet épisode particulièrement odieux de la guerre du Palatinat avoit suscité l'indignation générale, même en France. La belle-soeur du roi, la princesse Palatine, eut le courage de le lui reprocher ouvertement et ne lui pardonna jamais.

1701.

élevast celle-cy et fit don à la Ville de tout ce grand emplacement. Aussytost la Ville se hasta de poser cette figure sur un piédestal aux quatre faces duquel on a gravé quatre inscriptions qui contiennent les principaux événemens du règne de S. M. La cérémonie se fit avec beaucoup de pompe ; le gouverneur de Paris, le prévost des Marchands, les eschevins suivis du corps de la Ville, tous à cheval, vinrent à la place, en firent trois fois le tour aux acclamations d'un nombre infini de spectateurs qui remplissoient les avenues et les eschaffauts. Il y eut ensuite une feste et le soir un feu d'artifice sur l'eau, vis-à-vis du Louvre. Jamais on n'a vu plus de joye, ny un plus grand concours de peuple que dans cette journée. On y reconnut cet amour que les François ont naturellement pour leur roy et qui est encore extrêmement augmenté sous un prince dont les vertus ont porté si haut la gloire de la nation. C'est le sujet de cette médaille. La statue équestre du Roy est posée sur son piédestal ; les mots de la légende : « *Optimo principi* » signifient au meilleur des roys et ceux de l'exergue « *Lutetia* », Paris, 1699.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 5 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a montré à la compagnie le dessein qu'il a fait de la médaille sur la prise de Furnes et de Dixmude. M. l'abbé Bignon s'est chargé de la monstrier à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de l'hommage du duc de Lorraine et elle a esté arrestée [tondo vide]. Par le traité de Riswic, le Roy remit la Lorraine et le duché de Bar au fils aîné du prince Charles de Lorraine. Ensuite S. M., pour luy donner un témoignage esclatant de sa bienveillance, luy accorda en mariage Élisabeth Charlotte d'Orléans, sa niepce. Le nouveau duc, peu de temps après son rétablissement et son mariage, se mit en devoir de rendre au Roy l'hommage du duché de Bar, comme l'avait rendu en 1661 Charles de Lorraine, son grand-oncle. Il vint à Versailles où il presta le serment de fidélité d'homme lige avec les formalitez ordinaires. C'est le sujet de cette

1701.

médaille. On y voit le Roy couvert et assis dans un fauteuil. Il tient entre ses mains les mains jointes du duc de Lorraine qui est à genoux, nu-teste et sans espée. La légende : « *Homagium ligium Leopoldi Lotharingiae ducis ob ducatum Barensen* » signifie l'hommage lige de Léopold, duc de Lorraine pour le duché de Bar ; l'exergue marque la date : « 1699. »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 12 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel. L'assemblée ne s'estoit pas tenu le mardy 8, jour du Carnaval.

On a examiné la description faite par M. Dacier de la médaille sur la levée du siège de Guise et elle a esté arrestée [tondo vide]. Les Espagnols, pour profiter des troubles qui désoloient la France, s'avancèrent jusque dans la Picardie avec une armée de trente mille hommes, s'emparèrent du Catelet. La ville soutint pendant dix jours les attaques continuelles des ennemis et donna le temps au mareschal du Plessis d'assembler des troupes et de s'approcher des lignes. Les assiégeans à sa veüe redoublèrent leurs efforts et la nuit du 26 et 27 ils firent en mesme temps et montèrent à l'assaut en si grand nombre et avec tant de furie qu'ils entrèrent dans la place par deux portes, poursuivirent les assiégés qui se battoient tousjours en retraite et les poussèrent jusque dans le chasteau. La nuit mesme, la contrescarpe du chasteau fut emportée et six cens Espagnols commençoient à s'y establir, mais à la pointe du jour, ils furent chassés ou taillez en pièces. Le mareschal du Plessis informé que les assiégeans manquoient de vivres, ne jugea pas à propos d'exposer les troupes du Roy pour haster la délivrance d'une place qu'il dégageroit bientost sans combat et se contenta de bien garder les avenues. Le 29, il vit paroistre dans la plaine de La Capelle un grand convoy de vivres, escorté par trois cens mousquetaires et par dix escadrons. Il le fit aussitost attaquer, le prit et les ennemis par là réduits à l'extrémité ne songèrent qu'à lever le siège. C'est le sujet de cette médaille. La ville de Guise, sous la figure d'une femme couronnée de tours, tient une

1701.

couronne de fleurs et d'herbes verdoyantes que les Anciens appeloient *graminea* et qui marquoit la délivrance d'une ville assiégée. Elle s'appuye sur un trophée au bas duquel il y a des munitions de guerre et de bouche. La légende : « *Hispanorum commeatu intercepto* » signifie le convoy de vivres, enlevé aux Espagnols. L'exergue : « *Guisa liberata* », Guise secourue. 1650.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 15 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil de la médaille sur la seconde prise de Dunkerque en 1658 et elle a esté arrestée [tondo vide]. La réduction de Dunkerque suivit de près le gain de la bataille des Dunes. L'armée victorieuse reprit incessamment ses postes devant la place et les assiégés se mirent encore en devoir de se défendre, mais on emporta tous les dehors avec une telle vigueur que la garnison désespérant d'estre secourue et d'ailleurs consternée de la perte du marquis de Leyde, son gouverneur qui estoit mort de ses blessures, battit la chamade et capitula le 24 de juin. C'est le sujet de cette médaille. On y voit une Victoire qui tient un bouclier où sont les armes de la ville de Dunkerque. La légende : « *Dunkerca iterum capta* », signifie Dunkerque prise pour la seconde fois ; à l'exergue est la date : « *1658.* »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 19 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a monstré à la compagnie le dessein qu'il a fait sur l'édit contre les fainéants qui mendient. M. l'abbé Bignon s'est chargé de le monstrer à M. le Chancelier et de M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la paix de Savoye et elle a esté arrestée [tondo vide]. Quoyque le Roy

1701.

fust de tous costez victorieux, sa principale veüe estoit de forcer ses ennemis à faire une solide paix qui rendroit la tranquillité à l'Europe. Dans ce dessein il songea à désunir le duc de Savoye d'avec les confédérés et pour cet effet, non seulement il luy accorda ce qui pouvoit asseürer ses estats et mesme les augmenter, mais encore il luy proposé le mariage de la princesse de Savoye, sa fille, avec m^{sr} le duc de Bourgogne, fils aîné de M^{sr} le Dauphin. Le duc de Savoye, flatté par de si grands avantages, fit avec la France un traité de paix qui comme le Roy l'avoir bien préveü fut bientost après suivy de la paix générale. C'est le sujet de cette médaille. On y voit Minerve, déesse de la Prudence. Elle tient un rameau d'olive et près d'elle est un petit amour qui soustient un escu accolé des armes de France et de Savoye. Les mots de la légende : « *Minerva pacifera* » signifient Minerve apportant la paix ; à l'exergue il y a : « *Pax Sabaudiae* » la Paix de Savoye, 1696.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 22 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a monstré à la compagnie le dessein qu'il a fait sur l'affaire du chevalier Baert. M. l'abbé Bignon le doit faire voir à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la Chambre de commerce et elle a esté arrestée [tondo vide]. Aussytost après la paix de Riswick et le licenciement d'une partie des troupes, le Roy s'appliqua particulièrement à augmenter l'abondance dans ses estats. Il avoit reconnu dans la dernière guerre que les François estoient très propres à la mer et qu'ils sçavoient mesme autant ou plus que les autres nations en supporter les fatigues. D'ailleurs, il voyoit que les premiers soins qu'il avoit pris d'establir le commerce avoient remply son attente. Il fit de nouvelles compagnies pour Saint-Domingue et pour le Canada et presta ses vaisseaux et ses officiers aux intéressez qui trafiquoient aux Indes orientales et à la Chine. Ces établissemens ayant eu tout le succès qu'il s'estoit proposé, il créa

1701.

une chambre et la composa de six commissaires tirés de son Conseil pour connoître toutes les affaires du négoce et pour les régler et afin que ces juges fussent toujours bien informés et bien instruits, les douze villes les plus marchandes de son royaume nommèrent par ses ordres chacune un de leurs plus habiles négociants pour donner leurs avis sur les affaires qui se présenteroient. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la France et près d'elle Mercure, le dieu du commerce qui, d'une main, tient son caducée et de l'autre une bourse. Les paroles de la légende : « *Sex viri commercis regundis* » signifient six commissaires préposés à la conduite du commerce ; à l'exergue est la date : « 1700. »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 26 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur la Chambre de commerce. M. l'abbé Bignon le fera voir à M. le Chancelier et à M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de Cadaquès et de Castillon et elle a été arrêtée [tondo vide]. Dans le dessein où estoient les Espagnols de reprendre Rose, ils avoient fait de gros magasins dans Cadaquez et dans Castillon, villes fortes voisines de cette place. Le Roy, pour les prévenir, envoya le prince de Conty commander son armée en Catalogne et fit armer six vaisseaux de guerre et six galères dont il donna la conduite au duc de Mercoeur. Dès que le prince de Conty eut appris l'arrivée de la flotte, il forma le siège de Cadaquès. Cette ville a un bon port et de bonnes fortifications du côté de terre. Les galères du Roy remorquèrent jusques dans le port les vaisseaux qui aussytost canonèrent la ville pendant que l'armée de terre canonnoit aussi le corps de la place. Il y eut en peu de jours une brèche considérable et le gouverneur craignant de ne pouvoir soutenir un assaut, capitula et rendit la ville le 28 may. Le prince de Conty ne perdit point de temps et mit le siège devant Castillon, ville assez forte et où les ennemis avoient amassé la plus grande partie de leurs munitions de guerre et de bouche

1701.

pour le siège de Rose. On ouvrit la tranchée la nuit du onze ou douze de juin. La garnison qui estoit nombreuse se défendit vaillamment ; dom Juan d'Autriche rassembla toutes les garnisons des places espagnoles et avec un gros corps de troupes il fit mine de vouloir secourir la place, mais ayant esté repoussé en différentes escarmouches, il trouva à propos de se retirer et la ville se rendit le premier de juillet. C'est le sujet de cette médaille. On y voit au bord de la mer un trophée où sont attachées deux couronnes. Les mots de la légende : « *Castilio e Cadaquesium captae* » et ceux de l'exergue : « *Ad oram Cataloniae maritimam* » signifient prise de Castillon et de Cadaquez sur le bord de la mer en Catalogne. 1665.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 1^{er} mars

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant sur la médaille du port de Brest et elle a esté arrestée [tondo vide]. Brest est situé à la pointe de la Bretagne vers le couchant ; la bonté de sa rade et de son port ont donné lieu au Roy d'y faire le principal établissement de la marine sur l'Océan. La petite rivière de Penfelt qui forme le port est d'une telle profondeur que dans les plus basses marées, les plus grands vaisseaux y peuvent entrer. Aux deux costez de cette rivière, toute bordée de grands quays de maçonnerie, le Roy a fait construire quantité de magazins et d'ateliers, tous si bien entendus, si commodes et si magnifiques qu'il n'y a rien à désirer. Le port qui peut contenir cinquante gros navires, sans compter les frégates et d'autres petits bastiments, se ferme toutes les nuits avec une grosse chaisne. La rade qui joint l'entrée du port a neuf lieues de tour et elle est dans sun si bel abri qu'aucun vent de peut incommoder les vaisseaux. Il y tient sans peine plus de mille bastiments et le fond est bon partout. Cette rade n'a qu'une entrée assez étroite au milieu de laquelle il y a mesme un rocher. Soixante et dix ou douze batteries d'environ 600 pièces de canon et trente mortiers en défendent l'entrée, de sorte que les vaisseaux du Roy y sont

1701.

dans une pleine sécurité. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le plan de la ville et du port à l'entrée duquel est Portumnus, dieu des ports. Il est représenté à l'antique, s'appuyant sur un dauphin et tenant une clef. La légende : « *Tutela classium Oceani* » et l'exergue : « *Bresti portus et navale M.DC.LXXXI* » signifient que le port et l'arsenal de Brest font la défense et la sécurité des flottes du Roy sur l'Océan. 1681.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 5 mars

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallement. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. Dacier de la médaille sur la levée du siège de Charleroy en 1672 et elle a été arrêtée [tondo vide]. Après que le Roy eut conquis avec une rapidité incroyable un grand nombre de villes des Provinces-Unies, les Hollandois qui s'estoient inutilement opposés aux armes de S. M. voulurent essayer de restablir leur réputation par quelque exploit éclatant. Le prince d'Orange fit donc investir Charleroy le 15 de décembre par les troupes espagnoles que commandoit le comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas luy avoit envoyées contre la foy des traitez des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle et qui estoient commandées par le comte de Marsin et il y arriva le 17 avec l'armée des estats. Il n'y avoit alors qu'une foible garnison dans Charleroy et ce qui estoit encore plus favorable pour les ennemis, le comte de Montal, gouverneur de la place en estoit absent, mais peu de jours après il trouva le moyen d'y rentrer en forçant avec cent cinquante maistres les gardes et les retranchements es assiégeants. Il ne leur donna depuis ce moment aucun repos, fit tous les jours de vigoureuses sorties et rompit si bien toutes leurs mesures qu'ils furent obligez de penser à se retirer avant mesme que d'avoir fait l'ouverture de la tranchée. Le bruit de la marche du Roy qui, malgré la rigueur de la saison, partit le 21 pour se rendre sur la frontière, acheva de les déconcerter et les détermina à faire promptement cette retraite. Ils envoyèrent le jour mesme à Namur leur artillerie et tous leurs préparatifs et décampèrent le lendemain.

1701.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit la ville de Charleroy figurée par une femme couronnée de tours qui met sur la teste du Roy une couronne d'herbes verdoyantes et fleuries. La légende : « *Caroloregium obsidione liberatum* » signifie le siège de Charleroy levé ; là l'exergue est l'année 1672.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 8 mars

M. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de Courtray, Bergues et Mardik et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le duc d'Orléans qui devoit commander l'armée du Roy en Flandres se rendit au commencement de juin et après avoir donné de la jalousie à diverses places espagnoles, il fit investir Courtray, mais avant que la circonvallation fut achevée, les ennemis trouvèrent le moyen d'y jeter un secours considérable. La tranchée fut ouverte la nuit du 14 au 15 de juin. Cette place estoit bien fortifiée et défendue d'un fossé fort profond et de plusieurs demi-lunes. L'armée ennemie, forte de trente mille hommes, s'avança sous la conduite du duc Charles de Lorraine, de Piccolomini et des généraux Bec et Lamboye. Le duc d'Orléans alla au-devant d'eux avec une partie de ses troupes, mais ils n'osèrent hasarder le combat et ne firent que se retrancher. Carracene, néanmoins, avec huit compagnies de cavalerie et deux cens chevaux fit mine d'attaquer un costé des lignes et il ne se passoit point de jour que des détachements de l'armée ennemie ne vinssent escarmoucher, mais enfin, malgré tous leurs efforts, la ville extrêmement pressée se rendit le 28. Après cette expédition, le duc d'Orléans alla jusqu'à Bruges joindre le prince d'Orange qui commandoit l'armée de Hollande, luy laissa six mille hommes de ses troupes, suivant les ordres qu'il en avoit et vint attaquer Bergues, Saint-Vinox qu'il prit en quatre jours. Ensuite il assiégea le fort de Mardik. Une flotte hollandoise et plusieurs frégates françoises tenoient la mer et empeschoient le secours, mais la garnison composée des meilleures troupes ennemies, se défendit avec une

1701.

vigueur incroyable et la nuit du 13 aoust, entre autres, les assiégez firent une sortie où quantité de jeunes seigneurs des plus qualifiez de la Cour furent tués et le duc d'Enguyen mesme y fut blessé, mais le gouverneur n'espérant plus aucun secours, se rendit le 25 aoust. C'est le sujet de cette médaille. On y voit une Victoire qui marche rapidement et qui tient deux couronnes murales. Les mots de la légende : « *Felix progressus* » signifient l'heureux progrès des armes du Roy. Il y a à l'exergue : « *Curtraco, Mardico et Vinociberga expugnatis* », c'est-à-dire prise de Courtray, de Mardik et de Bergues, Saint-Vinox. 1646.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 12 mars

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur l'édit contre les fainéants et elle a été arrêtée [tondo vide]. La mendicité estoit devenue si commode et si fructueuse que non seulement les vagabonds de l'un et de l'autre sexe en faisoient un métier, mais une infinité de gens de la campagne abandonnoient la culture des terres et désertaient les villages parce qu'ils trouvaient sans peine en mendiant beaucoup plus que leur travail ne leur pouvoit produire. Cet abus causoit de grands dommages ; l'on ne trouvoit plus de gens à journée qu'à grands frais, ce qui augmentoit extrêmement le prix de grains et des autres denrées et beaucoup de terres demeuroient incultes. Le Roy, pour arrester le cours de ce désordre qui estoit général dans toutes les provinces donna un édit par lequel il fut défendu sous de très grandes peines de mendier dans les rues ny dans les grands chemins. Il y joignit des réglemens très sages et très salutaires pour employer ceux qui seroient en estat de travailler et à l'égard des véritables pauvres que la vieillesse ou les infirmités empeschoient de gagner leur vie, il pourveüt à leur subsistance. Par ce moyen les campagnes furent mieux cultivées et l'on ne vit plus dans les rues ny dans les chemins cette multitude de fainéants qui pour émouvoir à compassion se chargeoient

1701.

d'enfants empruntés et faisoient dans le royaume une misère qui n'y estoit point. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la Piété représentée à la manière des Anciens sous la figure d'une femme voilée et assise près d'un autel. Les mots de la légende : « *Pietas optimi principis* » signifient la piété du meilleur des roys. Il y a à l'exergue : « *Verita desidiosa mendicitas* », ce qui veut dire le fainéant et la mendicité défendues. 1700.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 15 mars

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur l'édit contre le luxe et elle a esté arrestée [tondo vide]. Quoyque le Roy eust fait de bons réglemens pour réprimer le luxe, la somptuosité des meubles et des habits estoit venue à un tel excès qu'elle espuisoit toutes les matières d'or et d'argent et consumoit les biens des plus nobles familles. Chacun à l'envi cherchait à se distinguer par une folle magnificence. S. M. voulut remédier à ces abus et fit publier un édit par lequel, en renouvelant les anciennes ordonnances, elle défendit les meubles d'or et d'argent massif qu'elle jugea superflus, ordonna que les plus riches estoffes ne passeroient pas un certain prix et régla mesme la despense qui convenoit à chaque estat. Une loy si sage servit beaucoup à la conservation des espèces d'or et d'argent et fut d'un grand soulagement pour les particuliers qui, par là, se virent heureusement contrainsts de diminuer une despense qu'ils ne faisoient qu'à regret et par une émulation ridicule. C'est le sujet de cette médaille. La Prévoyance tient d'une main un gouvernail et à ses pieds un globe. Les mots de la légende : « *Providentia servatrix* » signifient prévoyance salutaire ; ceux de l'exergue : « *Sumptuariae leges renovatae* » veut dire loix somptuaires renouvelées. 1700

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 19 mars

1701.

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a fait voir à la compagnie le dessein de la médaille sur les commissaires envoyez dans les provinces. M. l'abbé Bignon doit la faire voir à M. le Chancelier et à M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Bignon a dit que M. le marquis de Torcy, secrétaire et ministre d'Etat, luy avoit demandé un dessein de médaille pour le roy d'Espagne. M. l'abbé Tallemant a proposé d'abord de représenter le jeune roy à cheval et la Fortune et la Victoire qui marchent devant luy, et pour légende : « *Adventus regis optatissimus.* » Cette médaille imitée de plusieurs médailles antiques a plu à la compagnie. D'autres ont néanmoins proposé de mettre pour le type l'Espagne au lieu de la Fortune et de la Victoire et pour légende : « *Hispania felix* » ou « *Hispania renascens.* » Le mot de *renascens* a paru un peu trop fort et on a résolu de proposer les deux types et les deux légendes à M. le marquis de Torcy pour luy donner à choisir. M. l'abbé Tallemant en a fait le mémoire et M. l'abbé Bignon s'est chargé de le monstrier à M. de Torcy et de sçavoir son sentiment.

On a examiné ensuite la description faite par M. de Tourreil de la médaille sur l'envoy des commissaires dans les provinces et elle a esté arrestée [tondo vide]. Rien ne contribue tant au bonheur et au repos d'un royaume que l'exacte administration de la justice. Le Roy, depuis plusieurs années, avoit desjà fait faire un recueil d'ordonnances qui prescrivent la manière de se conduire seürement, soit dans le civil, soit dans le criminel, mais comme avec le temps et surtout loin des yeux du prince, l'observation des meilleures loix se relasche, S. M., tousjours attentive au bien de ses sujets, envoya dan les provinces quatres conseillers d'Etat et neuf maistres des Requestes pour escouter les plaintes des peuples et pour éclairer de plus près la conduite des juges inférieurs. Cette compagnie de magistrats choisis alla d'abord tenir ses séances à Limoges et ensuite à Poitiers. La commission ne fut pas de longue durée ; cependant, elle ne laissa pas de produire de grands biens. On délivra les provinces de divers scélérats que la connivence ou la négligence des juges laissoit jouir d'une impunité

1701.

dangereuse ; on suspendit, on déposa plusieurs officiers convaincus d'avoir prévarié dans leur ministère ; on régla les fonctions, on fixa les droits des tribunaux subalternes ; enfin on réforma un grand nombre d'abus ce qui attira de toutes parts au Roy les bénédictions de ses peuples. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le Roy vestu de ses habits royaux donnant ses ordres à la Justice qui part en mesme temps. Les mots de la légende : « *Tutor populorum* » signifient la protection des peuples ; à l'exergue il y a : « *Emendati provinciarum iudices* », c'est-à-dire la réformation de la justice dans les provinces. 1688.

La compagnie s'est séparée suivant la coutume à cause des festes de Pasques pour se rassembler le mardy 5 avril.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 5 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a montré à la compagnie des desseins de médailles, l'un sur l'union de la France et de l'Espagne et l'autre sur la bataille de Retel. M. l'abbé Bignon s'est chargé de les faire voir à M. le Chancelier et à M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Bignon a dit qu'il avoit veü M. le marquis de Torcy qui avoit fort approuvé les deux desseins de médailles, qu'il ne croyoit pas néanmoins à propos de mettre la Fortune et la Victoire devant un prince qui n'avoit encore rien fait, qu'ainsy il estoit plus naturel de s'arrester à l'autre type où le jeune roy est à cheval et l'Espagne à genoux qui luy présente le bouclier de ses armes. Pour légende il trouvoit que l'on pouvoit se servir des deux en mettant : « *Hispania felix* » autour de la médaille et « *Adventus regis optatissimus* » ; à l'exergue, avec la date de 1701. M. Coypel s'est chargé de faire ce dessein.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil de la médaille sur la prise de La Capelle et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le bonheur qu'avoient eu les Espagnols de jeter du secours dans Valenciennes et d'obliger l'armée françoise à se retirer les remplit d'une si grande confiance qu'ils

1701.

se crurent maîtres de la campagne, mais le mareschal de Turenne, avec ce qui luy restoit de troupes, tint ferme partout devant eux. Il leur présenta mesme plusieurs fois la bataille et après une marche dont l'extrême diligence les déconcerta, il tomba tout à coup sur La Capelle. Les lignes de circonvallation ne furent pas plutost achevées que les assiégeans ouvrirent la tranchée et la mesme nuit ils emportèrent une contrescarpe, deux demi-lunes, tous les dehors et attachèrent le mineur au bastion. Les ennemis, sur la première nouvelle de ce siège, quittèrent celuy de Saint-Guislain qu'ils avoient formé et s'avancèrent jusqu'à une lieue des lignes. Ils n'osèrent s'en approcher de plus près et la mine ayant eu son effet, le gouverneur prévint l'assaut par une prompte capitulation. Cet événement qu'ils n'avoient pas prévu acheva de dissiper leurs espérances. Ainsi la Fortune qui paroissoit avoir abandonné les François ne tarda pas longtemps à rentrer dans leur parti. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la Fortune qui d'une main tient une corne d'Abondance et de l'autre un gouvernail au haut duquel est une couronne murale. Les mots de la légende : « *Fortuna redux* » signifient la Fortune de retour. Ceux de l'exergue : « *Capella capta* », prise de La Capelle 1656.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 9 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté une teste du Roy et le dessein de la médaille sur l'équité du Roy en se condamnant luy-mesme. M. l'abbé Bignon les doit monstrier à Monsieur le Chancelier et M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de Mortare et elle a esté arrestée [tondo vide]. Dès le commencement de la campagne, le duc de Modène qui commandoit l'armée du Roy, se proposa d'entrer dans le cœur du Milanois et d'y faire quelque conquête pour establir des quartiers et des contributions. Il s'avança vers la rivière d'Adda et se mit en devoir de la passer près de la ville de Lodi, à

1701.

la veüe des ennemis retranchez sur l'autre bord. Le passage fut fort disputé, mais une partie de la cavalerie ayant traversé cette rivière quelques milles au-dessus de l'endroit où les Espagnols estoient postez, ils prirent l'espouvente et se retirèrent en désordre. Les François passèrent aussitost, chargèrent l'arrière-garde et en défirent une partie. Sur cette nouvelle, le marquis de Pianezze et le marquis Ville, généraux des troupes du duc de Savoye qui estoit alors dans les intérests de la France, attaquèrent la ville de Trin dont les ennemis s'estoient emparez et s'en rendirent les maistres après un long et terrible assaut. Ils allèrent ensuite joindre le duc de Modène qui, après une longue marche au travers du Milanois, entre Milan et Pavie, avoit passé le Tezin et assiégé Mortare. La garnison se défendit pendant seize jours et fit plusieurs sorties fort vigoureuses, mais enfin le gouverneur capitula le 22 d'aoust. C'est le sujet de cette médaille. On y voit une Renommée qui vole et qui tient d'une main une trompette qu'elle embouche, porte de l'autre une couronne murale. La légende : « *Res in Italia feliciter gestae* » signifie avantages remportez en Italie. L'exergue : « *Mortaria capta* », prise de Mortare, 1658.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 12 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté la médaille du roy d'Espagne. M. l'abbé Bignon s'est chargé de la mettre entre les mains de M. le marquis de Torcy.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de Saint-Venant et de Mardik et sur la levée du siège d'Ardres et elle a esté arrestée [tondo vide]. Après que le Roy eut pris Montmédy il laissa le commandement de son armée au mareschal de Turenne qui marcha aussitost à Saint-Venant en Flandre et l'assiégea. Les ennemis de leur costé assiégèrent Ardres en Picardie. Ils pressèrent si vivement leurs attaques que cette ville assez mal fortifiée et défendue par une brave mais petite garnison, estoit sur le point d'estre emportée. Le

1701.

mareschal de Turenne qui avoit pris Saint-Venant s'avança en diligence et vint camper devant eux. L'armée espagnole alors leva le siège et se retira, laissant les François entièrement masitres de la campagne. Le mareschal, après avoir fait quelque temps rafraischir ses troupes, alla attaquer le fort de Mardik et ce fort, si fameux par la longue résistance qu'il avoit faite en 1646, ne tint que quatre jours. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la France qui d'une main tient une espée nue et de l'autre un boucier, pour faire entendre qu'on s'est également signalé par l'attaque et par la défense. La légende : « *Fines defensi et ampliati* » signifie les frontières de la France défendues et reculées. L'exergue : « *Mardico et fano Sancti Venantii captis, Ardra obsidione liberata* », Mardik et Saint-Venant pris et Ardres secourue. 1657.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 16 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de Furnes et de Dixmude et elle a esté arrestée [tondo vide]. Sur la fin de la campagne précédente, les ennemis s'estoient emparez de Furnes et de Dixmude et croyoient que ces deux postes leur faciliteroient le moyen d'assiéger Dunkerque au commencement du printemps. Le Roy qui vouloit prévenir leurs desseins et qui considéroit d'ailleurs que ces deux places incommodoient extrêmement la frontière du costé de la Flandre françoise, résolut de les chasser sur la fin de décembre. Le marquis de La Valette eut ordre d'investir Furnes et une pareille entreprise en plein hyver estonna fort les Espagnols. Ils laschèrent les escluses de Nieuport et inondèrent une grande partie du pays. Les François, sous la conduite du marquis de Bouflers, ne laissèrent pas d'attaquer la place le 5^e de janvier et quoyque les assiégez fussent au nombre de quatre mille hommes et quoyque le duc de Bavière se mist en devoir de la secourir, le gouverneur se rendit le lendemain. À cette nouvelle, les ennemis abandonnèrent Dixmude qui ouvrit ses portes. C'est le sujet de cette médaille. On y voit

1701.

Mars tenant deux boucliers chargez des armes de ces deux villes. La légende : « *Mars providus* » signifie la prévoyance de Mars. L'exergue : « *Furnis et Dixmuda captis* », prise de Furnes et de Dixmude. 1693.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 19 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté deux desseins de médailles, l'un sur l'extinction de l'hérésie, l'autre sur le combat de Bagnols en Catalogue. M. l'abbé Bignon les doit monstrier à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil de la médaille sur ce que les Anglois furent chassés de l'isle de Saint-Christophle en Amérique et elle a esté arrestée [tondo vide]. L'isle de Saint-Christophle, abondante en sucre, en tabac et autres marchandises est une de celles qu'on appelle Antilles, située dans la mer de l'Amérique méridionale. Les François et les Anglois s'y establirent en 1626 et pour se délivrer des inconvéniens qu'ils esprovoient à la posséder en commun, ils s'avisèrent de la partager entre eux également. Chacun jouissoit paisiblement de sa moitié lorsque la guerre de l'Angleterre et de la France en Europe passa jusqu'en Amérique et mit aux mains leurs colonies. Le gouverneur anglois qui, le premier, eut avis de la rupture entre les deux nations voulut s'en prévaloir et se mit en estat de surprendre les François, mais ceux-cy avertis de son dessein, par ses mouvements et par ses préparatifs, osèrent, quoyque inférieurs en nombre, le prévenir, attaquèrent successivement plusieurs postes que la colonie angloise occupoit et l'en chassèrent. Ils ne se découragèrent pas mesme par la mort de leur chef tué dans la seconde attaque. Ils poursuivirent leur entreprise aussi heureusement qu'ils l'avoient commencée, forcèrent les ennemis de rendre par capitulation leurs forts, leur canon, leurs armes et demeurèrent seuls possesseurs d'une isle si importante au commerce des Indes occidentales. C'est le sujet de cette médaille. On y voit une femme

1701.

vestue à l'américaine, ayant à ses pieds un bouclier aux armes d'Angleterre et appuyée sur un bouclier aux armes de France. La légende : « *Colonia Francorum stabilita* » signifie la colonie française restablie ; à l'exergue : « *Anglis ex insula Sancti Christophori exturbatis* », les Anglois chassez de l'isle de Saint-Christophle. 1666.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 23 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur la prise de Balaguier.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la construction de Neubrisac et elle a été arrêtée [tondo vide]. Par le traité de Riswick le Roy pour une partie de l'équivalent de Strasbourg qu'on luy laissoit avoit cédé à l'Empereur la ville de Brisac au-delà du Rhin, mais comme elle auroit pu faciliter aux Allemands le passage de ce fleuve et leur donner une entrée libre dans la haute Alsace. S. M. résolut en mesme temps de bastir une nouvelle place vis-à-vis et y fit travailler incessamment. Cette place située à cinq cens toises du Rhin est de figure octogone ; ses fortifications sont très régulières et accompagnées de tous les ouvrages qui peuvent contribuer à sa défense. La ville en dedans est quarrée et les maisons sont d'égale symmétrie. On l'a nommée Neubrisac et elle sert de rempart à l'Alsace depuis Hunigue jusqu'à Strasbourg. C'est le sujet de cette médaille. Le Roy remet entre les mains de l'Alsace qui est à genoux le plan de la ville. Les mots de la légende : « *Securitas Alsatie* » signifient la seüreté de l'Alsace ; l'exergue : « *Neobrisacum* », Neubrisac, 1699.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 26 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

1701.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil de la médaille sur la prise de Nice et elle a esté arrestée [tondo vide]. Au mesme temps que le Roy résolut d'aller en personne faire le siège de Mons, il commanda au s^r de Catinat général de son armée d'Italie, d'entrer dans le comté de Nice et deux escadres, l'une de vaisseaux, l'autre de galères, eurent ordre de tenir la mer pour s'opposer au secours que les ennemis pourroient envoyer. La ville et le chasteau de Villefranche, le fort de Montalban et quelques autres se rendirent à la première sommation. La ville mesme de Nice ne tint qu'un jour et la garnison se retira dans la citadelle qui fut incessamment assiégée. Il y eut trois attaques poussées vivement, quoyque la difficulté du terrain qui estoit presque tout de roc retardast beaucoup le travail. Les équipages des vaisseaux mirent de l'artillerie à terre et dressèrent plusieurs batteries, entre autres une de mortiers qui tira si juste que trois bombes tombées à costé du donjon sur un magasin à poudre firent sauter une partie du chasteau et tuèrent plus de cinq cens hommes. Ensuite les François avancèrent leurs tranchées jusqu'au pied de l'ouvrage à corne et y attachèrent le mineur. Leurs mortiers cependant continuoient tousjours à foudroyer la citadelle et mirent encore le feu à un magasin de bombes et de grenades, ce qui redoubla tellement l'espouvante des assiégez que le gouverneur aussitost capitula et se crut trop heureux d'obtenir une composition honorable. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la ville de Nice qui a près d'elle un bouclier où sont ses armes. Elle paroist effrayée du débris de sa citadelle. Les mots de la légende ; « *Nicea capta* » signifient prise de Nice ; à l'exergue est la date 1691.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 30 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté deux desseins de médailles, l'un sur le secret des conseils du Roy, l'autre sur la prise de Courtray, Bergues et Mardik. M. l'abbé Bignon les doit monstrier à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

1701.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil de la médaille sur la prise de Charleroy et elle a esté arrestée [tondo vide]. Après la bataille de Nerwinde, le mareschal de Luxembourg **lacune** quelque temps rafraischir les troupes et ensuite assiégea Charleroy. La garnison composée de quatre mille cinq cens hommes et commandée par un brave gouverneur, fit une assez longue résistance, mais rien ne tarda tant la prise de la place que la prudence du mareschal. Comme il voyoit les ennemis hors d'estat de se rallier en corps d'armée et de tenter le secours, il se fit un devoir de modérer l'ardeur et d'espargner le sang du soldat. En effet, les ennemis ne firent pas le moindre mouvement et le gouverneur, après vingt-six jours de tranchée ouverte, se trouva réduit à capituler. Ainsi cette place que le Roy avoit bien voulu rendre aux Espagnols par le traité de Nimègue retomba sous la domination de son premier vainqueur et asseura la communication entre les villes de Mons et de Namur qu'il avoit conquises en personne, les deux campagnes précédentes. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la Seüreté sous la figure d'une femme qui s'appuye sur une colomne. Elle tient une couronne murale. La légende : « *Securitas imperii propagati* » et l'exergue : « *Caroloregium captum* » signifient conquestes affermies par la prise de Charleroy. 1693.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 3 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a montré à la compagnie le dessein qu'il a fait pour la médaille sur les taxes des traitants. M. l'abbé Bignon s'est chargé de la faire voir à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. de Toureil de la médaille sur le combat de Baert et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le chevalier Baert avec une petite escadre de vaisseaux du Roy, rencontra le 18 de juin la flotte marchande hollandoise de la mer Baltique, composée de plus de cent voiles et escortées par cinq gros navires de guerre. Il les attaque aussitost, aborde de luy-mesme le vaisseau

1701.

amiral, s'en empare et force les quatre autres à se rendre. Ensuite il tomba sur les vaisseaux marchands et en prit trente, mais comme il se vit hors d'état de conduire un si grand nombre de prises, il brûla deux des vaisseaux de guerre et la plus grande partie des vaisseaux marchands et envoya le reste à Dunkerque. L'action se passa près du Texel, presque à la veüe de treize vaisseaux de guerre ennemis qui n'osèrent avancer, quoiqu'ils eussent le dessus du vent, ce qui répandit la terreur sur toutes les costes de la Hollande. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la Hollande espouventée, un vaisseau en feu qui coule à fond et des ballots flottants sur la mer. La légende : « *Incensis aut captis hostium navibus onerariis triginta, bellicis tribus* » et l'exergue : « *Ad Texeliam* » veulent dire trente vaisseaux marchands et trois vaisseaux de guerre brûlez ou pris près du Texel. 1696.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 7 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel

M. Coypel a apporté une teste du Roy et deux desseins de médailles, l'une sur ce que les Anglois furent chassés de l'isle de Saint-Christophle et l'autre sur le retour du Roy à Paris.

On a examiné la description faite par M. Dacier de la médaille sur la campagne de Catalogne en 1675 et elle a esté arrestée [tondo vide]. Les armes du Roy se prospéroient pas seulement en Flandre et en Allemagne ; le duc de Schomberg poursuivoit en Catalogne le duc de Saint-Germain⁹⁹ qui, en qualité de vice-roy commandant l'armée d'Espagne et qui pour éviter le combat s'estoit retranché sur le Pont-Maior de la rivière du Ter. Les François forcèrent ce passage l'espée à la main. La cavalerie espagnole gagna en désordre la montagne voisine et on poussa le duc de Saint-Germain jusques dans le fauxbourg de Gironne où il se sauva avec son infanterie. Le fort Jouy défendu par le canon de Gironne mesme et par

⁹⁹ Probablement Louis Foucaut, m^s de Saint-Germain-Beaupré, maréchal de camp.

1701.

trois cents hommes soutenus de toute la cavalerie respandue sur la montagne fut emporté le lendemain, après un assaut très long et très rude. Ensuite le duc de Schomberg s'empara d'Ampurias, poste considérable sur le bord de la mer. La vigueur que les François tesmoignèrent dans toutes ces actions et la retraite du vice-roy, sorti de Gironne de peur d'y estre assiégé, jettèrent une telle espouvante dans le pays qu'un grand nombre de villes et de bourgs ouvrirent leurs portes et que les troupes de S. M. se virent en estat d'entreprendre le siège de Bellegarde. La situation de cette place bastie sur le haut d'une montagne qui la rend presque inaccessible trois forts royaux et plusieurs autres ouvrages qu'on y avoit encore adjoustez ne l'empeschèrent pas de capituler après cinq jours de tranchée ouverte, ce qui termina glorieusement la campagne. C'est le sujet de cette médaille. Hercule, la massue levée, marche au pied des montagnes. On voit près de luy l'Espagne estonnée. Les mots de la légende : « *Cataloniae aditus occupati* » signifient les François maistres des passages de la Catalogne et ceux de l'exergue : « *Octoginta urbibus aut oppidis captis* », prise de quatre-vingts villes ou bourgs. 1676.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 10 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté une teste du Roy que M. l'abbé Bignon prendra la peine de faire voir à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil de la médaille sur la marche de Monseigneur le Dauphin au Pont d'Espierre et elle a esté arrestée [tondo vide]. Depuis l'ouverture de la campagne l'armée du Roy sous les ordres de M^{gr} le Dauphin fourrageoit dans le pays ennemi jusqu'au-delà de la Meuse. Les alliez se contentoient de l'observer d'assez loin. La campagne précédente leur avoit appris à ne plus se fier, ni aux avantages du poste, ni à la hauteur des retranchements. Enfin, pour agir sans danger, ils projettèrent de s'emparer entre la Lys et l'Escauld. Tout concouroit au succès de leur dessein. Ils avoient deux journées d'avance

1701.

et n'avoient point de rivière à traverser, au lieu que les François, pour arriver aussi tost qu'eux, avoient à faire un chemin de la moitié plus long qu'eux et à passer cinq rivières. Néanmoins, Monseigneur résolut de prévenir les alliez, divisa ses troupes par détachement et leur assigna pour rendez-vous le Pont d'Espierre. Elles firent quarante lieues au moins de trois jours avec une diligence et un ordre sans exemple. Les vivres, les fourrages, les ponts se trouvèrent partout prests à point nommé. À peine approchoit-on de l'Escauld qu'on aperçut les ennemis qui marchoient avec une telle confiance qu'ils jettèrent incontinent leurs pontz pour les passer. Monseigneur forma d'abord un petit front qui les tint en respect. Cependant le reste des troupes arrivoit à la file et on les rangeoit aussitost en bataille. Les ennemis ne pouvoient croire ce qu'ils voyoient, mais dès qu'ils n'en doutèrent plus ils abandonnèrent prudemment leur entreprise et ne firent qu'éviter le combat. C'est le sujet de cette médaille. Persée avec la teste de Méduse vole, porté par le cheval Pégase. La légende : « *Militum alacritas* » signifie l'ardeur et l'allégresse du soldat. L'exergue : « *Delphini ad Scaldim iter* », marche de Monseigneur vers l'Escauld. 1694.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

La compagnie s'est séparée suivant la coutume à cause des festes de Pentecoste et se rassemblera le mardy 24 may.

Du mardy 24 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

Comme le temps de l'impression du livre des médailles approchoit et qu'il estoit nécessaire de faire une reveüe générale des médailles et des descriptions, on a délibéré sur ce qu'il y avoit à faire pour diligenter le travail. Il estoit malaisé qu'on pust travailler à cette reveüe aux assemblées ordinaires parce qu'elles se font à des heures peu commodes et parce qu'il y a un détail à cela auquel une compagnie entière peut difficilement avoir toute l'attention nécessaire. On a trouvé à propos pour la reveüe des médailles qui ne demandoit que de l'exactitude de commettre M. l'abbé Bignon avec M.

1701.

l'abbé Tallemant, secrétaire. M. l'abbé Tallemant s'est chargé de faire un catalogue exact de toutes les médailles qui sont faites et conjointement avec M. l'abbé Bignon de le monstrier à M. le Chancelier pour avoir son sentiment définitif sur les médailles qu'on doit oster et laisser, et sur les légendes. Après quoy ils en feront un rapport à la compagnie. À l'égard des descriptions, M. Dacier a dit que par ordre de M. le Chancelier, il s'estoit appliqué très exactement à les revoir toutes et à examiner les fautes qui regardoient les faits et les dates et qu'il avoit fort avancé son travail. La compagnie sur cela a résolu que M. Dacier communiqueroit ses remarques chez M. Pavillon à MM. l'abbé Bignon et Tallemant qui en feroient ensuite leur rapport à la compagnie.

M. Coypel a apporté les desseins de deux médailles, l'une sur l'institution de l'Académie des inscriptions, l'autre sur le secours donné aux Hollandois en 1666.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur le sacre du Roy et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le calme estant presque entièrement restablí dans le royaume, le Roy pour attirer de plus en plus sur sa personne les bénédictions du Ciel, ne voulut pas différer plus longtemps la cérémonie de son sacre. Il se rendit à Reims au commencement de juin et le septième du mesme mois, l'évesque de Soissons, au deffaut de l'archevesque de Reims, le sacra avec les cérémonies accoustumées et luy fit l'onction avec le Saint-Chesme et avec l'huile de la Sainte-Ampoule que la tradition asseüre avoir esté apportée du Ciel pour le baptesme de Clovis. Les douze anciens pairs y estoient en personne ou par ceux qui les représentoient. S. M., dans cette auguste cérémonie, tesmoigna toute la piété qu'on pouvoit attendre d'un roy très-chrestien et du fils aîné de l'Église. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le Roy à genoux ; l'évesque luy fait l'imposition des mains, ce qui est un privilège particulier aux rois de France. D'un costé sont les pairs ecclésiastiques et de l'autre les pairs laïques. La légende : « *Rex coelesti oleo unctus* » signifie le Roy sacré avec l'huile de la Sainte-Ampoule. L'exergue : « *Remis 7^e jun. 1654* », à Reims, le septième de juin 1654.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

1701.

Du samedi 28 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté deux desseins de médailles sur les placets, l'autre sur la campagne de 1697. M. l'abbé Bignon s'est chargé de les montrer à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur ce que la France a été invincible dans toutes les guerres et elle a été arrêtée [tondo vide]. Les forces de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Italie, réunies contre la France n'ont pu pendant une guerre de dix années entamer aucune de ses frontières. Le Roy seul, au contraire, a pris les plus fortes villes des Pays-Bas et de Catalogne, a gagné plusieurs batailles sur terre et sur mer et n'a cessé de vaincre que pour donner la paix. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la France armée et à ses pieds les boucliers où sont les armes des puissances ennemies. D'une main elle tient un javelot et de l'autre une Victoire. Les mots de la légende : « *Gallia invicta* » signifient la France invincible ; eux de l'exergue : « *Bello per decennium feliciter gesto* » veulent dire guerre de dix ans, faite avec succès. 1697.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 31 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur le port de Toulon et elle a été arrêtée [tondo vide]. Toulon est une des plus considérables villes de royaume par la bonté de ses rades et de son port. L'augmentation des forces navales du Roy y a si fort accru le nombre des habitants que S. M. a jugé à propos d'aggrandir la ville tant du côté de la mer que du côté de la terre et a fait entourer de bastions la nouvelle enceinte. L'ancien port ne s'étant pas trouvé assez grand pour contenir beaucoup de vaisseaux. On a fait à grands frais un nouveau port qu'on appelle la nouvelle

1701.

darce où il peut tenir aisément cent vaisseaux de guerre. C'est sur les bords de cette nouvelle darce qu'on a basti un vaste et magnifique arsenal, accompagné de grands magasins, d'ateliers différents, de fonderies pour les canons et les mortiers et de tout ce qui est nécessaire pour les arsenaux de marine. On n'entre dans l'ancien ni dans le nouveau port que par un canal étroit, bordé de canons à fleur d'eau. Les diverses rades sont toutes très belles et très seûres. Celle qu'on nomme particulièrement la rade de Toulon et celle du Morillon se combloient par les terres que deux petites rivières y charrioient continuellement. Le Roy, pour y remédier, a fait détourner le cours de ces petites rivières. Enfin, divers forts et plusieurs batteries de mortiers et de canons placés de distance en distance mettent ces rades à couvert de toutes les entreprises des ennemis. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le plan de la ville, de l'arsenal et du port. Pallas assise sur des nuées paroist avoir ordonné tous les travaux. La légende : « *Tolonii portus et navale* » signifie le port et l'arsenal de Toulon. L'exergue marque l'année 1680 où la pluspart de ces ouvrages ont esté achevez.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 4 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté deux desseins de médailles, l'un sur la prise des quatre villes ensemble et l'autre sur la pyramide de Rome abbatue. M. l'abbé Bignon s'est chargé de les monstrer à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Bignon et M. l'abbé Tallemant ont rendu compte à la compagnie de la commission qu'ils avoient eue touchant le catalogue des médailles. Ils ont dit que M. le Chancelier en avoit paru fort content et qu'après avoir examiné très exactement le catalogue, il avoit trouvé à propos de retrancher quelques médailles que la différence des temps empeschoit de conserver dans l'ouvrage qu'on alloit donner au public. Il avoit aussi jugé que pour rendre les médailles plus uniformes, il falloit mettre tousjours à la légende des paroles ingénieuses

1701.

ou qui marquent quelque vertu et à l'exergue le fait avec la date. La compagnie a fort approuvé cette pensée et M. l'abbé Tallemant a esté chargé d'y avoir attention quand on luy apporteroit les épreuves tant en acier qu'en taille-douce et de corriger celles qui sont desjà gravées. M. le Chancelier avoit encore trouvé quelques médailles dont les légendes ne luy sembloient pas assez nobles, comme celle de la nouvelle ordonnance où on a mis « *Justitias judicandi* »¹⁰⁰ et quelques autres dont on avoit fait un extrait. La compagnie, pour diligenter l'ouvrage, a commis MM. les abbés Bignon et Tallemant qui doivent revoir le tout chez M. Pavillon et en faire rapport incessamment.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 7 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur la reddition de la Franche-Comté. M. l'abbé Bignon s'est chargé de le monstrier à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. Dacier de la médaille sur la prise de Puycerda et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le Roy pour achever de réduire l'Espagne à accepter les conditions de paix qu'ils avoit offertes, donna ordre au mareschal-duc de Navailles d'assiéger Puycerda capitale de la Cerdaigne. Cette place assez défendue par sa situation avoit esté de nouveau considérablement fortifiée. Elle estoit munie de toutes les provisions nécessaires et d'une garnison de 2500 hommes commandés par le général de l'artillerie Dom Sanche de La Mirande, capitaine de réputation. D'abord, le mareschal de Navailles surmonta les puissants obstacles que les Pyrénées et les défilez opposoient à son entreprise et sans faire des lignes, sans attendre mesme le canon qui n'arriva qu'au bout de six jours, il fit ouvrir la tranchée le 29 d'avril. L'avis qu'eurent les assiégez que le comte de Monterey marchoit à leur secours avec une

¹⁰⁰. Aucune médaille ne semble contenir ces deux mots.

1701.

nombreuse armée augmenta leur confiance. Ils soutinrent avec la dernière valeur tous les efforts des assiégeants, les repoussèrent à divers assauts et se retrancèrent derrière les brèches. Pendant ce temps-là, Monterey occupa dans les montagnes un poste assez près du camp. On l'en chassa et durant neuf jours les François furent continuellement en bataille. La contenance d'une armée qui, sans lignes de circonvallation, attendoit fièrement les ennemis supérieurs en nombre et continuoit toujours les travaux du siège fit résoudre le comte de Monterey à la retraite. Il l'a fit le 26 de may et le gouverneur désabusé du secours dont il se flattoit, se rendit le 28, après un mois de tranchée ouverte. C'est le sujet de cette médaille. On y voit sur une montagne un trophée surmonté d'une couronne murale et au bas duquel il y a un bouclier aux armes de Puycerda. La légende : « *Pyrenaeis perruptis* » signifient passages des Pyrénées forcés. L'exergue : « *Jugum Cerretanorum captum* », prise de Puycerda. 1678.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 11 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté les teste du Roy de tous les différents âges dont on a esté fort content. M. l'abbé Bignon les doit monstrier à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur l'avènement de m^{gr} le duc d'Anjou à la couronne d'Espagne et elle a esté arrestée [tondo vide]. Charles II, roy d'Espagne n'ayant point d'enfants et se voyant sur le point de mourir, voulut asseürer la tranquillité de ses peuples. Sa succession appartenoit de droit à Louis, dauphin de France, son neveu, mais comme il prévoyoit que les renonciations faites lorsque le Roy espousa l'infante pourroient allumer une guerre funeste à la Chrestienté, il les déclara nulles par son testament et néantmoins pour ne pas allarmer les autres puissances par la réunion de tant de monarchies en une seule, il appela à la succession de ses royaumes Philippe de France, duc d'Anjou, second fils de M^{gr} le Dauphin. Aussytot après sa mort, les régents qu'il

1701.

avoit établis chargèrent l'ambassadeur qui estoit alors en France de présenter au Roy le testament et de le supplier instamment d'accorder pour roy son petit-fils à toute l'Espagne qui le demandoit avec une passion digne de l'obtenir. S. M., après avoir meürement délibéré et pris le sentiment de M^{gr} le Dauphin qui y avoit le principal intérêt, déclara qu'en veüe de maintenir la paix de l'Europe, elle acceptoit le testament de Charles II, roy d'Espagne, son beau-frère et que M^{gr}, héritier légitime se départoit de ses devoirs en faveur de son second fils. Dès que cette déclaration fut publique, m^{gr} le duc d'Anjou receüt en qualité de roy d'Espagne tous les honneurs dus à son rang. C'est le sujet de cette médaille. M^{gr} le duc d'Anjou est à la droite du Roy ; ils sont tous deux couverts. L'ambassadeur d'Espagne embrasse les genoux de son nouveau maistre et luy baise la main. La légende : « *Rex Hispanorum votis concessus* » et l'exergue : « *Philippus dux Andegavensis* » signifient Philippe, duc d'Anjou accordé pour roy aux vœux de l'Espagne. 1700.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 14 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné les descriptions faites par M. l'abbé Tallemant des deux médailles, l'une seconde sur le roy d'Espagne, l'autre sur l'union de la France et de l'Espagne et elles ont esté arrestées [tondo vide]. Le plaisir que le Roy se fit de répondre à l'impatience qu'avoient les Espagnols de posséder leur nouveau maistre ne permit pas à S. M. d'attendre une saison plus commode pour le départ du roy d'Espagne, son petit-fils. À peine S. M. Catholique eut-elle receü les compliments de la plupart des ministres estrangers et de toutes les compagnies qui, dans les occasions, ont l'honneur de haranguer les roys qu'elle alla prendre possession de ses estats. Les deux princes, ses frères, partirent avec luy au commencement de décembre et l'accompagnèrent jusques sur la frontière qui sépare les deux royaumes. On voit dans cette seconde médaille le portrait de S. M. Catholique. Les mots de

1701.

la légende : « *Philippus dux Andegavensis, Ludovici Delphini filius, Ludovici Magni nepos, Hispaniarum et Indiarum rex* » signifient Philippe duc d'Anjou, fils de Louis Dauphin de France et petit-fils de Louis le Grand et roy des Espagnes et des Indes. L'exergue marque la date : « 1700. »

[Tondo vide]. Les François et les Espagnols, ennemis depuis si longtemps et dont il sembloit presque impossible d'accorder les intérêts, estoient principalement désunis par l'ambition démesurée de la maison d'Autriche. Les deux branches de cette superbe maison avoient toujours eu en veüe d'abbattre la France comme la seule puissance capable de s'opposer au dessein qu'elles avoient de parvenir à la monarchie universelle. L'avènement de m^{gr} le duc d'Anjou à la couronne d'Espagne est une preuve incontestable du peu d'antipathie des deux nations. Elles ont unanimement concouru à se lier ensemble, et d'intérêts et de sentiments. Le Conseil d'Espagne a confié sans peine au roy toutes les places des Pays-Bas catholiques et de plusieurs autres provinces. En un mot, tous les peuples de cette vaste monarchie révèrent à l'envi dans Philippe V leur nouveau roy, le sang et les vertus de son ayeul. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la France et l'Espagne qui se donnent la main en signe d'amitié. Les mots de la légende : « *Concordia Franciae et Hispaniae* » signifient union de la France et de l'Espagne. L'exergue marque la date de 1700.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 18 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté les desseins de trois médailles, l'une sur l'establisement de l'Académie Française au Louvre, l'autre sur la prise de Lew et l'autre sur la prise de L'Isle. M. l'abbé Bignon s'est chargé de les monstrier à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil de la médaille sur la devise du Roy et elle a esté arresté [tondo vide]. L'ancien usage de faire des devises qui caractérisent les princes et les roys par

1701.

quelque qualité ou par quelque action dure encore aujourd'huy. Celle de Louis XIII est la massue d'Hercule, avec ce mot : « *Erit haec quoque cognita monstris* » ; les monstres esprouvoient aussi sa force, pour faire entendre qu'il avoit dompté l'hérésie et la rébellion. Les divers talens que le Roy possèdent éminemment fournissoient une riche matière à ces sortes de pensées ingénieuses, mais enfin la vaste estendue de ses lumières et sa capacité profonde dans l'art de régner ont paru le véritable sujet de sa devise et rien n'a semblé plus propre à peindre en raccourci son principal caractère. Le soleil qui sert de corps à cette devise et les mots : « *Nec pluribus impar* » signifient qu'ainsi que les rayons de cet astre éclairent à la fois la terre et plusieurs globes célestes, de mesme le génie du Roy suffiroit à gouverner ensemble et la France et plusieurs royaumes. L'exergue marque l'année 1663 où cette devise a esté faite.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 21 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessin de la médaille sur la retraite des Allemands en 1675. M. l'abbé Bignon s'est chargé de la monstrier à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Tallemant a fait voir à la compagnie le mémoire dont il avoit esté chargé dans l'assemblée précédente et après avoir esté examiné il a esté arrêté ainsy : « À Monseigneur de Pontchartrain. L'histoire du Roy par médailles est entièrement achevée et l'on se prépare à l'imprimer de sorte qu'elle sera en estat de paroistre dans la fin de la présente année. M^{sr} de Pontchartrain sçait avec quelle assiduité et avec quelle exactitude ceux qui composent l'Académie royale des Inscriptions ont travaillé et travaillent encore à la perfection de cet ouvrage qui, depuis dix ans, a esté entièrement refait et augmenté des deux tiers. L'Académie fait encore de nouveaux efforts depuis qu'elle a sçu que son travail a le bonheur de ne pas déplaire au Roy et cela luy donne a hardiesse de tesmoigner le désir ardent qu'elle auroit de se voir traitée aussi favorablement

1701.

que les autres académies. Elles ont toutes des lettres d'établissement et des privilèges. L'Académie des sciences mesme a eu depuis quelque temps un nouveau règlement de S. M. Cette compagnie a un appartement séparé dans le Louvre, ceux qui la composent, outre leurs pensions, ont des distributions de jettons à chaque assemblée, comme l'Académie Française. Cependant aucune de ces académies ne s'applique si particulièrement à célébrer la gloire du Roy que l'Académie royale des Inscriptions qui est toujours uniquement attentive aux admirables événements du règne de S. M. et qui ne songe qu'à les transmettre à la postérité la plus éloignée, en or, en argent, en airain, sur le marbre, sur le bronze et sur la pierre et enfin sur sur le papier par le moyen de la graveüre en taille-douce qui estoit ignorée des Anciens et par la narration exacte des faits qui y sont contenus.

L'Académie royale des Inscriptions reçoit tous les ans des marques des bienfaits du Roy, mais elle est la seule qui manque d'un titre authentique pour son établissement et pour son employ et si S. M. avoit la bonté de la traiter comme l'Académie des sciences par un nouveau règlement qui fixast ses assemblées et ses occupations et qui marquast qu'elle est satisfaite de son travail, elle se verroit au comble de ses vœux.

Ceux qui la composent supplient donc très humblement Monseigneur de Pontchartrain de vouloir bien faire connoître au Roy la justice de leur demande qui est une raisonnable ambition d'honneur et ils osent dire que leur compagnie n'est pas moins digne du sceau de S. M. que toutes les autres. «

M. l'abbé Bignon a dit ensuite qu'il croyoit que ce mémoire devoit estre signé de tous les particuliers afin que cela fist plus d'effet. La compagnie persuadée de ses bonnes intentions n'en fit aucune difficulté. M. l'abbé Tallemant copia le mémoire, chacun de MM. le signa et M. l'abbé Tallemant l'envoya sur-le-champ signer à M. Pavillon¹⁰¹, après quoy le mémoire fut remis entre les mains de M. l'abbé Bignon.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

¹⁰¹. Apparemment on ne songea pas à La Loubère.

1701.

Du samedi 25 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté deux desseins de médailles, l'un sur le passage du Rhin et l'autre sur la nouvelle ordonnance. M. l'abbé Bignon les doit montrer à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

MM. les abbés Bignon et Tallemant ont fait leur rapport de la revue du catalogue. Ils ont proposé d'abord une inscription pour l'exergue de la médaille sur le festin donné au Roy par la Ville après sa guérison en 1687 parce qu'on n'y avoit rien mis et que cela rendoit la médaille obscure. Cette inscription faite par M. Pavillon estoit en ces mots : « *Regium in urbe epulum civibus praesidium et mensam praebentibus.* » Ces paroles exprimant très bien le fait et en bons termes a esté arrêté (*sic*).

Ils ont proposé ensuite pour l'Académie Française le dessein d'Apollon Palatinus comme plus convenable que les autres. La compagnie l'a approuvé et pour l'Académie des sciences à laquelle cette médaille avoit esté destiné, on a résolu de mettre Minerve avec cette légende : « *Naturae investigandae et perficiendis aetibus.* »

Pour la médaille sur la nouvelle ordonnance, M. Pavillon avoit imaginé : « *Leges emendatae* » et à l'exergue : « *Novo codice lato.* » L'exergue a plu extrêmement, mais la légende ne satisfaisoit pas. Après quelques diverses pensées, enfin M. Dacier a proposé : « *Litium series rescissae.* » Ces mots ont paru d'abord un peu farouches, mais ensuite on les a trouvés si expressifs pour le fait qu'on les a approuvés.

On a lu le reste du catalogue ainsy que ces MM. l'avoient réglé pour les dates et il a esté arrêté.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 28 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

1701.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur l'établissement de l'Académie de peinture et de sculpture. M. l'abbé Bignon le doit monstrier à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la splendeur de la Marine et elle a été arrêtée [tondo vide]. Depuis que le Roy eut pris soin de relever la Marine on y voyoit chaque année des progrès considérables, soit pour la construction des vaisseaux et des galères, soit pour les établissements nécessaires dans les divers ports de l'Océan et de la Méditerranée. Les armées navales de France s'estoient rendu redoutables dans les deux mondes. Plusieurs victoires avoient donné aux vaisseaux du Roy une grande réputation. Cette année mesme, une grosse escadre appuya le siège de Rose et une puissante flotte défit au destroit le convoy de Smyrne, si bien qu'on peut dire que les forces maritimes du royaume contribuoient beaucoup à la gloire et aux avantages de la nation. C'est le sujet de cette médaille. On voit sur le char de Neptune la France avec le trident à la main. Les mots de la légende : « *Splendor rei navalis* » signifient la Marine dans sa splendeur. L'exergue marque la date : 1699.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 2 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a dit que M. de Pontchartrain avoit leü au roy le mémoire qui luy avoit été adressé par la compagnie et que S. M. avoit accordé ce qu'elle souhaitoit. Il a adjousté que l'on dresseroit incessamment le règlement pour le faire signer au Roy et qu'au premier jour, il le feroit voir à l'Académie. MM. l'ont fort remercié de ses bons offices en attendant la veüe d'un règlement où ils espéroient trouver de grands avantages.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la campagne de 1696 et elle a été arrêtée [tondo vide]. Après tant de villes prises, tant de batailles gagnées, le Roy ne pensa cette année qu'à ménager ses troupes et qu'à fatiguer

1701.

les ennemis, sans perdre aucun de ses avantages. Dans cette veüe il régla si bien la marche de ses généraux que les alliez, de quelque costé qu'ils se trouvassent, trouvoient une armée en estat de traverser leurs entreprises. Les armées de S. M. en Flandre campèrent tousjours sur les terres d'Espagne, l'une entre Sambre et Meuse sous les ordres du mareschal de Bouflers et l'autre sur l'Escauld et sur la Lys sous le mareschal de Villeroy. Elles se postoiert de manière qu'elles vivoient dans l'abondance et coupoient les vivres aux confédérez. D'un costé, on fourragea jusqu'aux portes de Liège et de l'autre jusqu'aux portes de Gand et dans tous les environs de Bruges, Nieuport et Ypres. On eut la mesme conduite en Allemagne, en Catalogne et en Piémont et partout les ennemis déconcertez furent continuellement réduits à se tenir, tantost sous leurs places, tantost derrière leurs rivières et leurs canaux où ils se consumèrent inutilement. C'est le sujet de cette médaille. On voit Mars assis dans un camp et un cheval à costé de luy. Les mots de la légende : « *Mars in hostili sedens* » signifient Mars campé tranquillement dans le pays ennemi ; à l'exergue est la date : « 1696. »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 5 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur l'entrée du Roy en Hollande en 1672. M. l'abbé Bignon s'est chargé de le monstrier à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

On a parlé de l'impression de l'*Histoire du Roy* qu'il falloit nécessairement commencer afin de la pouvoir présenter au Roy au premier jour de l'An, ainsy que M. le Chancelier s'y estoit engagé et comme cela demandoit un grand travail et une grande assiduité pour la correction des épreuves et que les assemblées ordinaires n'y pouvoient suffire, il a esté arrêté que M. Charpentier, à cause de son grand âge et M. Despréaux à cause de ses occupations ordinaires ne pouvant vaquer à un travail si assidu, MM. Tallemant, Tourreil et Dacier

1701.

reverroient toutes les épreuves, y corrigeroient et augmenteroient ce qu'ils jugeroient à propos, sans néanmoins changer rien au style qui est l'ouvrage de l'Académie. Ces trois MM. ont promis de donner tout leur temps et toute leur application à l'impression de leur commun ouvrage. M. Dacier y apportera ses observations.

M. l'abbé Tallemant a dit qu'il avoit fait une préface et qu'il désiroit avoir les avis de la compagnie sur cet ouvrage qu'il soumettoit entièrement à la critique afin qu'il ne parût rien dans le volume qui ne fut digne de l'Académie. On a arrêté qu'il la donneroit à examiner à MM., les uns après les autres, qu'il se conformeroit à leur sentiment et qu'ensuite les épreuves seroient aussi revêtues par les mesmes qui sont chargés de veiller à l'impression.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 9 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur la prise d'Huy et de Dinan. M. l'abbé Bignon le doit monstrier à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Tallemant a dit que pour satisfaire à la délibération de la compagnie, il avoit mis sa préface entre les mains de M. Despréaux.

On a examiné plusieurs descriptions pour les secondes médailles de quelques événements où on a esté obligé d'en faire deux, comme le mariage du Roy et ceux de M^{gr} le Dauphin et de m^{gr} le duc de Bourgogne et elles ont esté arrestées [tondo vide]. Dans une seconde médaille, afin de perpétuer par plus d'un monument la mémoire d'une si auguste alliance, on a gravé le portrait de la Reyne. Les mots de la légende : « *Maria Theresia Austiaca Franc. et Navarrae regina* » signifient Marie-Thérèse d'Autriche, reyne de France et de Navarre. À l'exergue est la date 1660.

Seconde médaille sur le mariage de M^{gr} le Dauphin [tondo vide]. Dans cette seconde médaille on voit la teste de M^{gr} le Dauphin et la teste de Madame la Dauphine posés en regard. Les mots de la légende : « *Ludovici Delphini et Mariae Annae*

1701.

Bavarae connubium » signifient le mariage de Louis dauphin avec Marie-Anne de Bavière. L'exergue marque la date : 1680.

Seconde médaille sur le mariage de m^{gr} de duc de Bourgogne [tondo vide]. Dans cette seconde médaille, on voit la teste de m^{gr} le duc de Bourgogne et la teste de la princesse de Savoye posées en regard. Les mots de la légende : « *Ludovici Burgundiae ducis et Mariae Adelaidis Sabaudiae connubium* » signifient le mariage de Louis, duc de Bourgogne avec Marie-Adélaïde de Savoye. L'exergue marque la date : 1697.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 12 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur ce que le Roy a tenu le sçeau en 1672. M. l'abbé Bignon le fera voir à M. le Chancelier et M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Bignon a dit qu'avant que de commencer l'impression, comme il se trouvoit plusieurs descriptions trop longues pour estre contenues dans la page, il estoit nécessaire d'arrester si l'on trouvoit à propos de les laisser dans leur longueur, auquel cas il faudroit tourner le feuillet et imprimer sur le revers des tailles-douces, ou de les raccourcir pour les faire tenir dans la page. M. Dacier insistoit fort à les laisser longues parce qu'il prétendoit qu'il y en avoit plusieurs dont les circonstances nécessaires demandoient un long discours. Il adjoustoit que quelque inconvénient qu'il y eust à imprimer au dos des tailles-douces, il estoit encore moindre que de retrancher de la narration des détails et des circonstances qui contribuent essentiellement à la beauté de l'histoire. À cela on a répondu que se trouvant assez peu de ces longues descriptions, l'édition seroit moins belle quand on trouveroit quelques médailles seulement où il faudroit tourner le feuillet, que d'ailleurs les tailles-douces qui sont très belles perdroient quelque chose de leur beauté si on imprimoit quelque chose au dos. Mais la raison à laquelle tout le monde s'est rendu, c'est qu'il estoit incomparablement plus

1701.

agréable aux lecteurs d'avoir la médaille et l'explication devant les yeux en mesme temps. Néanmoins, on n'a rien voulu déterminer sans sçavoir le sentiment de M. le Chancelier et on a résolu que le jeudy suivant, devant estre à Paris, on iroit chez luy pour apprendre sa volonté.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 16 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

MM. l'abbé Bignon, Tourreil, Dacier et Tallemant qui s'estoient rendu le jeudy chez M. le Chancelier, suivant la délibération, ont dit que la question dont il s'agissoit avoit esté fort agitée de part et d'autre, mais que M. le Chancelier enfin avoit esté de l'avis le plus général qui est de restreindre les descriptions dans la page d'autant plus qu'on ne doutoit pas qu'on ne le pust faire sans obmettre aucune des principales circonstances du fait.

M. l'abbé Tallemant a lu sa préface et elle a esté approuvée.

Préface¹⁰² :

« De tous les anciens auteurs il n'y en a aucun qui traite des médailles et ce n'est guères que dans le 16^e et le 17^e siècle que de sçavants hommes ont pris soin d'en ramasser un grand nombre et de les expliquer. Le public en a tiré des avantages considérables pour la géographie, pour l'histoire, pour la chronologie et pour mille questions curieuses. Il seroit néanmoins à souhaiter que les Anciens nous eussent eux-mêmes expliqué leurs médailles. Ils nous auroient épargné bien de la peine et beaucoup de dissertations et auroient éclairé plusieurs choses qui demeurent dans l'obscurité, malgré les plus exactes recherches. On n'a pas bien pu démesler jusqu'à présent la différence qu'il y a entre les monnoyes et les médailles. Les avis sur cette matière sont fort partagés. Ce qu'il y a de plus vraysemblable, c'est que l'on doit appeler monnoye

¹⁰². C'est celle qui figure en tête du premier volume de l'*Histoire de l'Académie* parue en 1718

la pièce de métal qui d'un costé porte la teste du prince régnant ou de quelque divinité et dont le revers est tousjours le mesme, parce que la monnoye estant faite pour avoir cours, il faut que le peuple puisse aisément la connoistre afin d'en sçavoir la valeur. Ainsi la teste de Janus avec une proue de galère au revers estoit la première monnoye de Rome. Servius Tullius y mit au lieu d'une proue une brebis ou un bœuf, d'où vient le nom de *pecunia* à cause que ces sortes d'animaux estoient du genre de ceux qu'on appelloit *pecus*. On y mit ensuite, à la place de Janus, une femme armée avec l'inscription *Roma* et au revers un char tiré à deux, à trois ou à quatre chevaux, ce qui fit des pièces de monnoye nommées *bigae*, *trigae*, *quadrigae*. On mit aussi des Victoires, ce qui fit des *Victoriats*. Toutes ces pièces différentes sont reconnues pour monnoyes, de mesme que celles qui portent certaines marques comme un X, c'est-à-dire *denarus*, une L *libra*, une S *semis* ou enfin deux ou trois espèces de boules. Les diverses marques font connoistre le poids et la valeur de la pièce.

Ce qu'on appelle médailles des roys de Macédoine, de Syrie ou d'Égypte estoit aussi apparemment des monnoyes, parce que de chacun de ces roys on n'en a guères que d'une sorte. On y voit d'un costé leur teste avec les ornements qui leur estoient propres et au revers tantost une aigle tenant un foudre, tantost une galère qui désigne la ville de Tyr, une Victoire ou quelque autre divinité et pour toute inscription le nom du prince. Aucune de ces pièces ne marque d'événement positif et par conséquent ce sont des monnoyes.

Il n'en est pas de mesme de ce qui a esté frappé depuis Jules César. Il y eut alors et des monnoyes et des médailles. Les monnoyes ont ordinairement d'un costé la teste du prince et de l'autre le nom des monétaires, avec ces mots : « *IIIVIR A.AA.FF. triumvir, aereo, argento, auro, flando, feriundo* » Les médailles sont des pièces qui marquent au revers quelque événement mémorable.

À l'exemple des Romains, les roys et les princes ont fait frapper des médailles. Elles se sont extrêmement multipliées surtout dans les derniers temps et on a desjà vu plus d'une histoire métallique, mais ces histoires ne sont proprement qu'un amas de médailles faites par plusieurs

1701.

particuliers qui, la plupart, ont travaillé sans méthode et sans génie.

La médaille est un monument durable et fait pour transmettre à la postérité les grands événements. Ce qu'elle représente et ce qu'elle dit, elle doit le représenter et le dire d'une manière noble et ingénieuse. Les Anciens nous ont laissé de beaux modèles, mais jusqu'à présent on ne les a guères suivis.

M. Colbert qui avoit de grandes idées, surtout lorsqu'il s'agissoit de la gloire de son maître, crut avec raison que rien ne pouvoit mieux perpétuer le souvenir des actions du Roy que des médailles sur les événements de son règne et afin qu'elles fussent recherchées dans tous les temps, ce ministre résolut de commettre à des gens choisis le soin de les composer. Il forma donc, avec l'agrément de S. M., une petite académie où il se trouvoit fort souvent et où l'on commença l'*Histoire* que l'on donne au public. Comme il n'y avoit encore aucune règle établie pour cette sorte de travail, on ne parvint pas d'abord à bien prendre le goût des Anciens ; ce qu'on appelle le moderne ne pouvoit servir d'exemple, car tout ce que les curieux ont jusqu'icy rassemblé de médailles modernes en fournit à peine quelqu'une digne de l'attention des gens de lettres. Il a donc fallu se former des principes, il a fallu fixer des règles, soit pour l'inscription qu'on nomme légende, soit pour le dessein qu'on nomme type et tout cela a fait que du temps de M. Colbert on n'a pas beaucoup avancé.

M. de Louvois trouva cette histoire commencée et ne fut pas longtemps à comprendre l'importance de la continuer. Il rendit les assemblées plus fréquentes et obtint du Roy qu'elles se tiendroient au Louvre. On travailla avec beaucoup d'assiduité et on fit du progrès dans un art assez négligé jusqu'alors. Après la mort de M. de Louvois, le soin des académies fut remis par S. M. à M. de Pontchartrain, alors secrétaire d'Etat et aujourd'huy chancelier de France. Comme il aime les lettres, qu'il a un goût délicat, le sens exquis et une ardeur toujours égale pour tout ce qui peut avoir le moindre rapport à la personne du Roy, il a fait revoir avec soin toutes les médailles dont on avoit arrêté les desseins et mesme celles qui estoient desjà frappées. On en a réformé quelques-unes ; on en a adjousté un très

1701.

grand nombre et l'on a poussé l'*Histoire du Roy* jusqu'à l'avènement de m^{gr} le duc d'Anjou à la couronne d'Espagne. M. de Pontchartrain, le fils, secrétaire d'Etat a secondé le zèle de M. son père et M. l'abbé Bignon, chargé d'une espèce d'inspection générale a conduit tout avec une vigilance si constante, une si heureuse facilité de génie et une si vaste capacité qu'en assez peu de temps on est parvenu à mettre ce volume au jour.

L'Académie n'avoue et ne reconnoist pour son véritable ouvrage que les médailles qui composent cette histoire, car outre celles qu'elle a cru à propos de corriger ou supprimer, il en a paru beaucoup d'autres dans le *Recueil* du père Ménestrier et chez les curieux, frappées mesme aux balanciers du Roy et qui toutefois n'appartiennent point à l'Académie. On ne peut sans injustice luy attribuer ces derniers et la réflexion la plus légère fait bien sentir la différence.

C'est proprement depuis l'année 1694 que l'ouvrage qu'on publie aujourd'huy a commencé de prendre la forme où on le voit présentement. MM. Charpentier, l'abbé Tallemant, Racine, Despréaux, Turreil, l'abbé Renaudot, Dacier et depuis la mort de M. Racine M. Pavillon y ont donné toute leur application et tous leurs soins. Eux seuls ont concouru ensemble à composer cet ouvrage et à le perfectionner autant qu'il leur a esté possible.

Dans la composition des médailles on s'est formé sur l'antique, soit pour les types, soit pour les légendes. Au bas de chaque médaille gravée en taille-douce, une relation succincte on expose le sujet. On s'est mesme astreint à renfermer la relation dans un nombre de paroles qui n'excède jamais la page afin que le lecteur puisse avoir tousjours la médaille devant les yeux. Cette contrainte a empesché qu'en certaines occasions on ne s'estendit autant que le sujet l'eust voulu. Cependant, on a tasché de n'obmettre aucune de circonstances nécessaires. Ainsi les lecteurs auront plus d'un plaisir à la fois ; ils verront l'image d'un grand événement ; ils en liront le détail abrégé ; ils jugeront du tour ingénieux que l'invention de la médaille présente à l'esprit ; ils trouveront de la diversité dans les desseins et dans les légendes et pourront tout ensemble s'amuser et s'instruire. On a négligé bien des actions qu'on auroit eu soin de

relever dans un règne moins glorieux. On n'a choisi que les plus éclatantes et on n'a point cherché à faire parade d'un succès tant soit peu douteux. C'est injustement qu'on nous reprocheroit d'avoir frappé des médailles sur des provinces et sur des villes qui, dans la suite, ont été reprises par les ennemis ou rendues par des traités, car c'est un usage universel. À peine Trajan eut-il conquis la Dac[i]e qu'elle se révolta ; il la reconquit ; elle secoua une seconde fois le joug. Les médailles pourtant sont demeurées et l'on admire encore la magnifique colonne Trajane qui contient les circonstances et les merveilles de ces deux expéditions. Marc-Aurèle soumit les Quades et les Marcomans et quoique ces peuples se fussent aussytost après soulevés, on ne laissa pas de dresser à son honneur la colonne Antonine qui est aussi un de plus beaux monuments de Rome. L'antique et le moderne sont remplis de pareils exemples et l'on ne doit point s'en estonner, car les succès demeurent toujours certains et le changement qui arrive ne diminue rien de la gloire qui les accompagne. Le grand nombre de médailles frappées par les villes d'Asie, d'Afrique et par les provinces soumises à l'Empire romain feront peut-estre dire que les médailles du Roy auroient dû estre faites par les villes conquises et par les autres villes ou provinces du royaume et non pas une compagnie instituée pour cela, mais on doit se souvenir que la plupart de ces médailles des empereurs et surtout celles qui marquent des événements estoient frappées dans Rome, souvent par ordre du Sénat et toujours par les monétaires sous l'autorité de l'empereur. Que s'il reste encore quelque scrupule, il n'y a qu'à considérer qu'autrefois dans l'empire romain, comme aujourd'huy en France, on ne battoit ny monnoye, ni médaille que par l'autorité du prince ; c'est un droit de souveraineté, cela n'a pas besoin de preuve. Ainsi dans tous les monétaires de Rome et pour tout ce qu'on appelloit *neocores* en Grèce et en Asie estoient nommés par le souverain ou par les préteurs des provinces, comme le sont aujourd'huy les officiers des monnoyes. Par conséquent, tous ceux qui se mesloient de faire frapper les médailles pour l'empereur estoient ses créatures et estoient payés sur ses revenus. Quand donc les villes conquises ou les villes du royaume auroient fait des médailles pour le Roy, elles eussent toujours esté

composées par l'ordre des intendants ou des principaux officiers qui sont tous à ses gages et n'auroient pu estre frappées ailleurs qu'aux monnoyes de S. M. La seule différence, c'est qu'une compagnie instituée pour la composition des médailles travaille avec plus d'ordre, plus de choix et plus de retenue. Le Roy a chargé quelqu'un de ces ministres du soin des arts et des sciences. Le ministre veille à les faire fleurir et cherche tout ce qui peut relever la gloire de son maistre à laquelle la gloire de la nation est attachée, de sorte que sans la participation du prince, quoyque ses bienfaits donnent le mouvement à tout, les académies travaillent chacune dans leur ressort. Quel désordre la licence de faire des médailles ne produit-elle pas dans les autres estats où, sans compter que souvent elles manquent de sens et de raison, qu'elles sont très mal gravées et de très meschant goust pour le dessein, il y en a de contraires à l'Estat, d'injurieuses au gouvernement et de préjudiciables à la vérité de l'histoire.

Le règne du Roy a fourni une ample matière à frapper pour luy seul des médailles telles que les ont méritées tous les grands et tous les bons empereurs. On voit des provinces subjuguées en peu de jours, plus de trois cens villes prises et des villes qui par leur fortifications et par leur situation naturelle estoient plus difficiles à conquérir que ne l'estoient autrefois les provinces entières. On voit des batailles gagnées sur terre et sur mer, les alliez secourus, protégés et rétablis, la discipline militaire dans son plus haut point. On voit la Marine florissante, des ports sur les deux mers, des vaisseaux et des galères qui font respecter partout le pavillon françois. Au milieu de tant de prodiges qui regardent la guerre, on trouve des établissements pour les pauvres, pour les soldats, pour la noblesse, pour les gens de lettres ; on admire la bonté prévenante du prince, sa justice, sa piété, sa clémence, sa modération, sa libéralité, sa magnificence, enfin tout ce que renferme de glorieux la vie des héros de l'ancienne Rome.

Il faut présentement parler de l'art de faire des médailles. Celles qui sont contenues dans

1701.

Luckius¹⁰³, dans la *France métallique*¹⁰⁴ et dans quelques autres recueils ne paroissent pas l'ouvrage d'une longue méditation. Les sçavants ne les ont ny retenues, ny approuvées et personne jusqu'icy n'a prescrit des règles pour cet art. L'Académie a suivi des principes certains, tous puisez dans l'antique dont elle a essayé de connoistre la beauté et de pénétrer la finesse. Les médailles peuvent se diviser en trois classes. Il y en a de simples, de métaphoriques et de mixtes. Les simples sont celles qui représentent un événement tel qu'il est et dont la légende ne dit autre chose que le fait. En voicy des exemples : les Parthes dans la défaite de Crassus et d'Antoine firent beaucoup de prisonniers et enlevèrent un très grand nombre d'enseignes et de drapeaux. Auguste, quelques années après, estant allé en Syrie, Phraate, roy des Parthes, pour éviter la guerre dont il se voyoit menacé, rassembla tous ces prisonniers et tous ces drapeaux et les renvoya à Auguste qui luy accorda la paix. Les médailles ne représentent qu'un Parthe à genoux qui présente une enseigne romaine ; la légende dit seulement : « *Signa a Parthis recepta* », les enseignes romaines rapportées par les Parthes. On trouve plusieurs médailles de cette sorte. « *Rex Armenius datus* », c'est l'Empereur qui couronne le roy d'Arménie ; dans les *congiaries*, l'Empereur fait distribuer au peuple certaine mesure de blé ou certaine somme d'argent ; dans les *allocutiones* il est debout sur une espèce de throsne militaire qui s'appelloit *suggestum* et parle aux troupes de sa garde ou à d'autres soldats. Les légendes sont toutes simples, *congiarium*, *adlocutio*. Il en est de mesme de plusieurs édifices : *portus Trajani*, le port que Trajan fit faire et qu'il nomma *Centum cellae*, *Portus Ostiensis*, le port d'Ostie que Néron fit bastir à Antium que quelques-uns croyoient estre le porte de Nettuno. Toutes ces médailles ne représentent que l'édifice dont elles parlent. Il y a dans ce volume plusieurs médailles comme celles-là, entre autres la médaille sur la régence de la Reyne Mère où l'on voit le jeune roy assis dans un throsne et à costé de

¹⁰³ . Johannes Luckius, *Sylloge numismatum elegantiorum...*, Strasbourg, typis Reppianis, 1620.

¹⁰⁴ . Jacques de Bie, *La France métallique contenant les actions célèbres, tant publiques que privées des roys...*, Paris, Camusat, 1636.

1701.

luy la reyne, sa mère, qui soustient la main dont il porte son sceptre. La légende : « *Annae Austriacae regis et regni cura data* » signifie le soin du royaume et de la personne du Roy confié à la reyne Anne d'Autriche. Telles sont les médailles sur les Invalides, sur le port de Sète, sur les fortifications de Strasbourg, etc.

Les médailles métaphoriques ont celles où la chose représentée et la légende conviennent métaphoriquement à la personne pour qui elles sont faites. Quand Auguste obligea les Parthes à rapporter les enseignes romaines, outre les médailles dont on vient de parler, nous en avons d'autres où Mars tient une de ses enseignes ; la légende : « *Mars victor* », Mars vengeur¹⁰⁵ désigne l'Empereur à la teste de son armée prest à venger l'affront que les Romains avoient receü. Il y a une médaille d'Adrien où Jupiter paroist, la foudre à la main ; la légende : « *Jovi tonanti* » signifie Jupiter tonnante, c'est-à-dire l'Empereur qui foudroye les Juifs révoltez. Le mesme Adrien dans une autre médaille est sous la figure d'Hercule ; la légende : « *Hercules Gaditanus* » indique que cet empereur qui pour punir les meschans alla comme Hercule jusqu'à l'extrémité de l'Espagne. On trouve encore dans les anciennes médailles « *Jovi conservatori, tutatori, Apolloni* ¹⁰⁶ *invicto, salutari, soli comiti, Mars pacator, Mars victor, Salus publica, Salus generis humani, Fortuna redux.* » Il y en a un grand nombre à l'honneur des impératrices ; on les a représentées tantost sous la figure de Vénus : *Venus genitrix* pour louer leur beauté et leur fécondité, tantost sous la figure de Cybèle, mère des dieux, *Mater Magna*, ce qui signifie par métaphore, mère des Césars qu'on regardoit comme des dieux. Il ne sera pas inutile à ce propos de faire voir la différence de goust des modernes au goust des Anciens. Henry II, l'un de nos rois, estoit fort amoureux de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. Cette duchesse fit frapper une médaille où elle est peinte en Diane qui tient un

¹⁰⁵. Il est difficile d'attribuer cette confusion entre "victor" et "ultor" à quelque ignorance de Tallemant. Beaucoup de ses traductions sont tout aussi biaisées et non littérales, voire en chiasme, mais elles sont tournées pour un public qui ne sait déjà plus le latin vers une image la plus explicite possible.

¹⁰⁶. Écrit Apollini.

arc à la main et foule aux pieds l'Amour. La légende : « *Omnium victorem vici* » veut dire j'ay vaincu le vainqueur du monde. Cette pensée est très belle et dans tout le moderne, à peine s'en trouve-t-il cinq ou six de cette beauté-là, car la comparaison est très galante de Diane qui se vantoit d'avoir surmonté l'Amour, vainqueur de tous les dieux, avec Diane de Poitiers qui avoit soumis à ses charmes un jeune roy fort aimable. Cependant, pour le type les Anciens n'auroient pas mis l'Amour sous les pieds de Diane et se seroient contentez de le mettre près d'elle ou enchaîné, ou luy présentant son arc et ses flèches, parce que la bienséance est blessée de voir cette divinité foulée aux pieds, d'autant plus que l'Amour désigne le roy. Quant à la légende, les paroles conviendroient mieux à une devise ; elles manquent d'une certaine gravité requise pour les médailles. Les Anciens auroient mis simplement : « *Diana victrix* », Diane victorieuse et c'estoit une médaille parfaite. On en trouvera icy plusieurs dans le genre métaphorique. La reine avoit un droit incontestable sur le duché de Brabant et sur les comtez de Namur et de Hainaut et sur quelques autres seigneuries des Pays-Bas. Les Espagnols refusant de luy faire justice, le Roy entra à main armée dans la Flandre et conquit plusieurs villes, entre autres Oudenarde. La médaille frappée sur la prise de cette place représente Mars qui met une couronne murale sur la teste de l'Hyménée ; on lit autour : « *Mars Hymenaei vindex* », ce qui s'applique facilement au Roy que l'on compare au dieu de la guerre et qui, en cette occasion, est l'appuy de l'Hyménée. Pour le rétablissement de la santé du Roy à Calais le type représente la déesse *Salus* à la manière des Anciens et le mot « *Salus imperii* » veut dire le salut du royaume. On a fait usage de ces figures que autant que la religion le permet, c'est-à-dire pour exprimer les qualitez qu'on attribuoit aux divinités payennes.

Les médailles mixtes sont celles qui tiennent des simples et des métaphoriques, soit dans le type, soit dans la légende et où l'on employe des figures qui servent de symbole. Il n'est pas possible de peindre au naturel les provinces, les villes et beaucoup d'autres sujets qui entrent dans les médailles. Les Anciens, pour y suppléer, ont inventé des figures symboliques reconnues de tout le monde. Par exemple, ils représentoient la Judée sous la figure

d'une femme près d'un palmier, à cause que cette province est fertile en palmiers. L'Arménie, par une femme portant sur sa teste une espèce de thiare qui estoit la coeuvre des Arméniens et ainsi plusieurs autres. Les provinces dont les types se trouvent chez les Anciens et qui entrent dans les événements de cette histoire y sont peintes de mesme que dans l'antique, comme l'Espagne, l'Italie, Rome, etc. À l'imitation des Anciens celles dont il n'y a aucun type connu, on les représente sous la figure de femmes accompagnées de quelque chose de particulier qui les fait reconnoître. La France porte un habit de fleurs de lys, la Hollande a près d'elle un lion tenant sept flèches qui signifient les sept provinces unies. À l'égard des villes, quand elles n'ont rien de particulier, on les désigne par des femmes couronnées de tours, comme la ville d'Alexandrie et quelques autres dans l'antique et on met auprès d'elles un bouclier où sont leurs armoiries. Nostre religion ne permet pas d'imiter les Anciens qui distinguoient la plupart de leurs villes par la divinité principale qu'on y adoroit. Il y a une très grande quantité d'autres figures qui ont des attributs, Mars, Pallas, Hercule pour la guerre, Minerve pour la Prudence ou pour les arts, Apollon et le soleil pour l'ordre, la fécondité, les Lettres, Neptune pour la Marine, la Justice, la Prévoyance, l'Espérance, l'Hyménée, Bellone, la Victoire, la Paix, etc. On se sert aussi de trophées et de couronnes de laurier pour les batailles, de couronnes d'olive pour la paix, de couronnes murales pour les prises de villes, de couronnes vallaires pour les attaques des camps et des lignes. Les dieux des fleuves marquent aussi les lieux des événements ou la situation des villes. Enfin, on trouvera dans ce volume presque tous les symboles antiques dans le mesme sens qu'ils ont esté autrefois employez. Parmi les médailles mixtes il y en a de plusieurs manières. Souvent la légende fait connoître la figure et l'application qu'on luy donne et c'est en quoy elles diffèrent des métaphoriques qui ne nomment que la figure, car dans les mixtes, on ne fait point de difficulté de s'énoncer nettement, d'appliquer au prince ce que représente le type. La prise de Charleroy en 1693 asseüroit la conquête de Namur et de Mons parce que Charleroy est situé sur la Sambre, entre Mons et Namur. Le type de la

médaille est la seüreté, la légende : « *Securitas imperii propagati* » signifie seüreté des nouvelles conquestes ; *Securitas* est le nom de la figure, « *imperii propagati* » en fait l'application. La plupart des victoires sont de mesme : « *Victoria retelensis, transalpina, Celtiberica, navales, etc.* » Les paroles de la légende ne nomment pas tousjours les figures qui sont dans les types et on se contente d'y mettre le fait, comme dans la médaille sur la dernière prise de Roses ; Hercules et Neptune soustiennent ensemble une couronne murale pour marquer que cette ville estoit assiégée par mer et par terre. La légende « *Rhoda Cataloniae iterum capta* » veut dire seconde prise de Roses en Catalogne. Quelquefois, au contraire, on représente l'action d'une manière historique ou symbolique et la légende l'attribue à quelque qualité ou vertu particulière qui en marque ou le motif ou quelque circonstance. Par exemple, à l'audience des ambassadeurs de Siam, les Siamois sont au pied du throsne de S. M. et la légende dit : « *Fama virtutis* », la réputation de la vertu, parce que c'est la haute réputation du Roy qui leur a fait traverser les mers pour luy demander son alliance. Ce type est purement historique. En voicy un symbolique : dans la médaille sur l'acquisition de Dunkerque, la ville paroist sous la figure d'une femme couronnée de tours qui présente au Roy le plan de sa citadelle. Les mots de la légende sont : « *Providentia principis* », parce que cette acquisition fut un effet de la prévoyance du prince.

Voilà généralement à quoy peuvent se réduire toutes les sortes de médailles. Quand les événements sont peints au naturel et que la légende ne dit que le fait, ce sont des médailles simples ; quand les types contiennent quelques figures fabuleuses et que la légende désigne métaphoriquement des personnes sans les nommer, ce sont des médailles métaphoriques. Enfin, quand les types sont en partie symboliques et en partie historiques et que la légende est de mesme, ce sont des médailles mixtes. Les simples sont les plus faciles à faire et pourveu que la légende soit en termes simples et nobles, elles ne laissent pas d'avoir de la beauté. Les métaphoriques sont plus belles et les plus malaisées à trouver à cause de nostre religion. Les mixtes sont les plus communes et il s'y trouve souvent de

l'allégorie et du mystère, mais elles aiment à les découvrir et plaisent à l'esprit sans l'embarrasser. Il est fort difficile de mettre de la variété dans les légendes et dans les types. Les Anciens ne s'en mettoient pas trop en peine et ils avoient peut-estre raison, mais comme l'uniformité est sujette à faire languir, il a fallu sur les mesmes sujets comme les sièges de villes qui sont en très grand nombre, diversifier les types et les légendes et c'est ce qui a le plus cousté. Ceux qui voudroient s'adonner à cette sorte de composition ne doivent point chercher icy d'autres règles que les exemples. Ce qu'on peut dire néanmoins, c'est que les médailles se font ou pour des personnes ou sur des événements. Lorsque la médaille est pour une personne, on marque dans le revers sa naissance, ses principales qualitez, ses emplois ou ce qu'il y a de plus esclatant dans sa vie. Lorsque la médaille est sur quelque événement, on s'attache à la principale circonstance, au motif de l'action, à l'effet qu'elle produit. Il faut surtout éviter dans les types les objets désagréables et les figures qui ne sont ni connues, ni approuvées. Il faut aussi se garder de multiplier les personnages, à moins que le sujet ne l'exige. Quant aux légendes, elles veulent un style grave et court ; on doit fuir les phrases, les jeux de mots et les pointes et s'abstenir le plus qu'il est possible de certains termes qui, bien que très latins, ne conviennent pas tousjours à la médaille. Une des choses les plus essentielles encore, c'est de ne jamais faire parler les figures, comme dans cette médaille de Diane que nous avons rapportée où Diane dit elle-mesme : « *Omnium victorem vici* », j'ay vaincu le vainqueur du monde. Il y a d'ailleurs un certain goust et une certaine finesse qu'il est plus aisé de sentir que d'attraper. Toutes les compositions d'esprit demandent du génie et les règles ne sont faites que pour ceux qui en ont, mais au moins ceux qui ne se meslent pas de faire des médailles seront en estat d'en juger et de distinguer les bonnes. Celles-cy peuvent avoir un avantage sur les anciennes, c'est la clarté. L'antique, souvent, ne se fait pas trop bien entendre, faute de déclarer nettement les faits et plus souvent faute de mettre les dates. C'est ce qui ne manque point à cette *Histoire* ; on a tousjours mis à l'exergue la date et quelquefois mesme le sujet de la médaille lorsque la légende ne le dit pas, ce qui oste toute obscurité.

1701.

Peut-estre qu'à la veüe de nos médailles fort simples et en apparence si aisées à trouver on se figurerà qu'elles ne demandoient pas de grands efforts d'imagination. Cependant, si les lecteurs veulent bien se souvenir qu'en tout genre d'escrire rien ne vaut la noble simplicité ne couste tant que le tour naturel, ils désavoueront leur jugement précipité et pourront enfin remarquer ce que le premier coup d'œil n'apperçoit pas tousjours. Au reste, comme il est juste de ne rien dérober au mérite de ceux qui, de quelque façon que ce soit, ont eu part à ce travail, on se croit obligé d'apprendre au public que M. Anisson, directeur de l'Imprimerie royale a conduit l'édition avec une exactitude et une intelligence dignes des Manuces et des Estiennes. M. Coypel le fils, l'un de nos plus grands peintres, a employé toute la grâce et toute la force de son art à bien exprimer les desseins inventez par l'Académie ; il y en a deux cens de sa main et le frontispice est aussy de luy, à la réserve du portrait du Roy que l'on doit au célèbre M. Rigaud. Les autres sont de M. Leclerc, fameux graveur qui en a aussi gravé plusieurs luy-mesme. M. Mauger, en moins de sept années, a gravé en acier deux cens soixante médailles et toutes les testes du Roy ; le reste est de MM. Roettiers, Bernard et Roussel. M. Bérain, dessinateur du Roy, a fait les desseins des bordures et des fleurons. Les testes du Roy en taille-douce sont faites au burin par le chevalier Edelinck. Les revers sont gravez à l'eau-forte par les deux frères Simonneau, par le s^t Audran et quelques-unes par le s^t Picard. Les connoisseurs distinguent bien le travail des uns et des autres, tous excellents en leur genre. Les caractères d'imprimerie sont nouveaux, dessinez, gravez et fondus par le s^t Grandjean. Enfin on n'a rien obmis de ce qui pouvoit contribuer à l'embellissement de cet ouvrage, quoyque la matière seule eust suffi pour le faire universellement rechercher. «

M. l'abbé Bignon a dit qu'il croyoit monstrier à la compagnie le nouveau règlement que M. de Pontchartrain luy devoit envoyer et qu'il avoit laissé un laquais chez luy pour l'apporter dez que le paquet seroit arrivé. Cela a donné lieu à luy demander quelque article. Il a dit qu'il estoit pareil à celuy de l'Académie des sciences et qu'ainsi il y auroit des honoraires, des pensionnaires, des associez et des élèves, que ce nouvel établissement comprenoit

1701.

toute sorte de genre de littérature et toute sorte de recherche de l'antique et du moderne. Il a adjouſté qu'il comprenoit bien que les aſſemblées n'auroient peut-eſtre pas le meſme agrément, mais qu'il y auroit plus de profit pour les lettres et pour le public. Ce changement auquel on ne s'eſtoit pas attendu a donné encore plus de curioſité et plus d'impatience de voir le règlement, mais ſept heures eſtant ſonnées ſans aucune nouvelle, M. l'abbé Bignon a dit que la première aſſemblée de cette nouvelle compagnie eſtoit au mardy ſuivant, à trois heures et qu'on y liroit le règlement.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

* * *